



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 20 JUIN 2018 -

- : - : - : - :

Imbertie Corinne
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92220 Bagneux



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018	2
0 - ADMINISTRATION GENERALE	18
0.1 - Approbation du changement de commission municipale d'une Conseillère municipale.....	18
0.2 - Voeu présenté par la majorité municipale relatif au projet de loi ELAN	18
0.3 - Voeu présenté par la majorité municipale relatif à l'abandon d'un plan banlieue.....	21
0.4 - Voeu présenté par la majorité municipale contre le projet de mutualisation dite "intelligente" entre commissariats de police	22
0.5 - Voeu présenté par la majorité municipale demandant la révision du projet de loi relatif aux relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire saine et équilibrée.....	23
0.6 - Voeu présenté par la majorité municipale contre la réforme de l'enseignement professionnel et en faveur d'une véritable revalorisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage	23
0.7 - Voeu présenté par la majorité municipale contre la suppression des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) dans le cadre du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel"	24
0.8 - Voeu présenté par la majorité municipale pour l'ouverture d'une classe au groupe scolaire Pasteur maternelle	25
0.9 - Voeu présenté par la majorité municipale contre le déploiement des compteurs électriques "Linky" sur la commune de Chevilly-Larue	25
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	27
1.1 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget de la commune	27
1.2 - Approbation du compte administratif 2017 du budget de la commune.....	27
1.3 - Affectation du résultat 2017 du budget de la commune	32
1.4 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2018-2019	33
1.6 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, et les services associés	33
1.7 - Autorisation de constitution d'un groupement de commandes entre la commune, le CCAS et la Caisse des écoles pour le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance	33
1.8 - Présentation du rapport annuel de 2017 de la Commission communale d'accessibilité.....	34
1.9 - Modification du tableau des effectifs du personnel	35

1.10 - Approbation du contrat de prestation de service pour l'installation d'un médiateur des conflits au service des administrés	35
1.11 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la Maison pour Tous.....	35
1.12 - Autorisation de signature d'une déclaration préalable de travaux pour modification des façades du bâtiment sis 56 avenue du Président Roosevelt.....	35
1.13 - Attribution d'une subvention à l'association Libre Pensée pour ériger un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'exemple (A.E.M.H.F.E).....	36
1.14 - Attribution de compléments de subventions aux associations.....	36
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	37
2.1 - Modification du plafond de l'allocation différentielle	37
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41
3.1- Dénominations de la nouvelle voie Nord-Sud et du square de la ZAC du Triangle des Meuniers	41
3.2 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la construction de 26 logements collectifs PLUS-PLAT - ZAC Anatole France - Lot 4 et attribution d'une subvention au titre de la surcharge foncière	41
3.3 - Modification du programme des équipements publics de la ZAC Anatole France	41
3.5 - Substitution par l'entreprise SAS Merveille à M. Olivier Chaput pour l'acquisition du fonds de commerce "Le Dôme", sis 1 place Nelson Mandela à Chevilly-Larue et fixation d'une valeur plancher	42
3.6 - Approbation de la convention de gestion provisoire de services et d'équipements entre la commune et la métropole du Grand Paris	48
3.7 - Approbation de la convention d'occupation temporaire de parcelles au bénéfice de la Société du Grand Paris (SGP) et de la RATP.....	49
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	49
4.1 - Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'administration du Théâtre Cinéma André Malraux, au titre des personnalités qualifiées	49
4.2 - Approbation du projet de coopération 2018 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam.....	49
4.3 - Approbation du projet de coopération 2018 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie	49
4.4 - Approbation de la Convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en Roumanie	49
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	50
5.1 - Dotation de solidarité urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2017	50
QUESTIONS DIVERSES	50



CONSEIL MUNICIPAL
- MERCREDI 20 JUIN 2018 -

(La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre réunion du Conseil municipal du mois de juin.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal, le 13 juin 2018.

Je procède à l'appel nominatif...

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, absente excusée, pouvoir à Joseph Ramiasa

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente à compter de 20 h 35

Barbara LORAND PIERRE, présente

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Muriel DESMET, présente

Joseph RAMIASA, présent

Hadi ISSAHNANE, présent
 Amélie AFANTCHAWO, absente excusée, pouvoir à Patrick Blas
 Genaro SUAZO, absent excusé, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, présent
 Kawtar SALIM OUZIT, absente excusée, pouvoir à Renaud Roux
 Frédéric SANS, présent
 Carole BARBARIAN, présente
 Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent
 Philippe KOMOROWSKI, présent
 Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent
 Armelle DAPRA, présente
 Patrick VICERIAT, présent
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Beverly ZEHIA, présente
 Michel PIERRE, présent
 Yacine LADJICI, présent

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons à désigner un Secrétaire de séance.

Je vous propose Mme Armelle Dapra, si elle l'accepte et qu'elle est dans les capacités de relire le compte rendu dans les délais impartis.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai trois remarques.

Page 17, j'aurais dit, je demande que ce soit vérifié : *"d'ailleurs à la dernière commission finance que nous avons eue, nous n'étions que 4, 2 de l'opposition et 2 de la majorité"*.

Je ne me souviens pas d'avoir dit ce qui suit, cela ne veut rien dire en plus : *"ce qui prouve bien qu'il n'était plus intéressant d'exercer le vote 8 jours avant."*

Je n'ai jamais prononcé cela et je ne vois pas ce que cela veut dire.

(Arrivée de Mme Regina à 19 h 35.)

Mme la MAIRE. - Êtes-vous en capacité de nous apporter une formulation en forme avec ce que vous avez dit ce jour-là ?

Mme PONOTCHEVNY. - Si on s'arrêta à 2 de l'opposition et à 2 de la majorité, ce serait bien, la suite ne voulant rien dire.

Mme la MAIRE. - Tout le monde est-il d'accord ?

(Approbation.)

Nous enlevons ce bout de phrase qui ne signifie pas grand-chose.

Mme PONOTCHEVNY. - Page 31, à peu près au milieu : *"soyons sérieux, quand on est bons, il faut en être fier, l'assumer et le reconnaître. Nous avons la chance d'avoir des personnes de compétence au sein de nos équipes. Charge à nous en revanche..."*

Il n'y a pas la suite.

Mme la MAIRE. - Nous avons les enregistrements.

Mme PONOTCHEVNY. - Page 48, il est écrit : *"vous êtes obligés quand même de passer par le... ?"*

La phrase se finit par trois points de suspension et un point d'interrogation. Tout le monde a-t-il lu sa partie ? J'ai lu la partie qui me concernait.

Mme la MAIRE. - Qui était secrétaire de séance ?

Je vous propose de ne pas mettre aux voix ce compte rendu ce soir, qu'il soit procédé à un réexamen de petites choses qui doivent être identifiées, que ce soit vérifié au regard des enregistrements et qu'il soit porté au vote un document fiable.

Cela vous convient-il ?

(Approbation.)

Le procès-verbal n'est donc pas adopté, contrairement à ce que mon projet de texte indique.

Merci pour cette vigilance.

Cela va nous permettre de regarder les autres parties du texte. Je demanderai à l'administration d'être particulièrement vigilante à la rédaction des procès-verbaux de Conseil municipal, car c'est un document officiel, porteur de droit.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil municipal, je voudrais faire une déclaration.

Depuis un mois environ, circulent toutes sortes de rumeurs dans le quartier Larue, en particulier dans la résidence de la Croix du Sud, rumeurs entretenues par différents tracts associatifs et/ou politiques assorties de pétitions contre un supposé projet sur le parvis du cimetière intercommunal situé sur le Boulevard Mermoz.

Ces rumeurs trouvent leur origine dans l'initiative d'un résident du quartier qui, croyant disposer d'une information sûre, ce en quoi il se trompait, a cru devoir alerter les habitants du quartier par la voie d'affichettes sur les portes d'immeubles et dans les boîtes aux lettres. Je ne mets pas en cause la sincérité de cette personne. Je pense qu'elle a été sincèrement perturbée par ce qu'elle a cru devoir être une information. Je regrette par contre qu'elle n'ait pas préalablement cherché à vérifier ses informations auprès des principaux concernés, à savoir M. Vincent Jeanbrun, Président du syndicat du cimetière intercommunal, propriétaire des lieux, et moi-même, Maire de la commune.

Mais je regrette davantage encore que des représentants politiques locaux, pour certains élus du Conseil municipal et donc investis d'une responsabilité publique auprès de Chevillais qui leur ont fait confiance lors des élections municipales, se prêtent au petit jeu d'amplifier les désinformations et d'agiter les inquiétudes. Cela n'est pas digne du devoir de représentation et j'allais dire de sagesse d'un élu local qui doit au contraire amener de la raison à partir d'informations objectives et nourrir la réflexion plutôt que de procéder à de l'agitation stérile.

Il me faut donc ici en cette séance officielle rétablir la vérité sur la réflexion qui s'engage sur le parvis du cimetière, et je me réjouis de le faire en présence de quelques résidents du quartier

Larue, les commerçants, présents ce soir pour obtenir des éclaircissements à ce sujet, je les en remercie. Je vous souhaite la bienvenue et me réjouis que chacun ici puisse entendre un propos clair et officiel, qui sera bien sûr développé lors de la réunion publique dédiée le 27 juin prochain, à 19 h 30 au réfectoire de l'école Pasteur.

Oui, les locaux du cimetière et leur parvis sont dans un état dégradé, qui nécessiteront à moyen terme des travaux importants.

Cinquante ans après leur construction, les locaux ont été dévoyés de leur vocation initiale, qui prévoyait, j'insiste un peu là-dessus, deux galeries marchandes organisées de part et d'autre de la porte d'entrée du cimetière, comme l'indique le permis de construire déposé en 1967. Bien loin de galeries marchandes, le parvis fonctionne aujourd'hui davantage comme une zone d'activités, proposant en effet visuel sur le boulevard des vitrines aux rideaux de fer dont la plupart restent fermés en permanence, offrant une image peu valorisante pour le quartier, contribuant même pour certaines activités à dégrader notre environnement. Ce n'est pas à la hauteur de la solennité que les familles des défunts sont en droit d'attendre d'un parvis de cimetière, tout comme ce n'est pas à la hauteur de l'image que l'on veut donner de notre commune.

Avant d'engager des montants importants dans une rénovation à l'identique, qui figerait la situation pour plusieurs décennies, la municipalité, conformément à l'engagement pris dans notre programme municipal et fidèle à la tradition d'élaboration participative de tout projet impactant le cadre de vie des Chevillais, a souhaité engager aux côtés du Syndicat du cimetière, le propriétaire des lieux, une concertation associant tous les habitants et commerçants du quartier Larue ainsi que les familles des défunts.

L'étude en cours a pour objet d'établir un diagnostic partagé : recueillir l'avis de chacun sur les usages actuels du parvis en s'appuyant sur l'expertise de professionnels et identifier si sa réhabilitation peut être l'opportunité d'y voir s'installer des commerces, des services mais aussi espaces verts ou équipements qui manquent actuellement dans le quartier.

En effet, au cours de plusieurs réunions de quartiers, de nombreux résidents ont émis le souhait d'avoir plus de commerces de proximité – André Deluchat pourra en attester parce qu'il a participé à de nombreux comités de quartiers avec de mémoire Frédéric et Bénédicte notamment - une banque avec distributeur automatique de billets ou encore des entreprises de services à la personne, voire une structure médicale et paramédicale. Tous ces sujets ont été à plusieurs reprises évoqués par différentes réunions publiques, rencontres publiques avec les habitants du quartier.

Les locaux commerciaux du parvis, bénéficiant d'un effet vitrine sur une avenue très passante, ont souvent été mentionnés comme étant bien situés pour accueillir ce type de fonctions.

Cette réflexion s'ouvre toutefois avec deux impératifs forts, identifiés dès le départ et fixés par les élus locaux comme incontournables :

- la nécessité absolue de respecter le caractère solennel du cimetière, de préserver le calme de ceux qui y reposent et de garantir de bonnes conditions de visite à leurs proches.
- veiller à ne pas fragiliser les commerces alentour, notamment ceux de la Croix du Sud, mais au contraire, de travailler dans une démarche de complémentarité.

Conscientes de la complexité de ces enjeux, les 5 villes du Syndicat, dont Chevilly-Larue, ont missionné des experts pour les aider à animer cette réflexion participative. C'est l'objet de l'appel d'offres qui est mentionné de manière étonnamment accusatoire dans certains des documents diffusés dans le quartier.

Cet appel d'offres, lancé en juin 2017, concerne une étude dont l'objet est de nous aider à réfléchir collectivement à ce que nous voulons faire de la réhabilitation du parvis. En aucun cas, il ne s'agit d'un marché de travaux. Il s'agit d'une étude chargée de nous aider à animer la concertation. Le groupement d'experts a déposé son offre à la rentrée 2017, donc en septembre, et le Syndicat lui a attribué la mission en novembre après analyse de sa candidature comme il est parfaitement normal dans le cadre de tout marché public. Il n'y a rien de scandaleux à ce qu'ils aient ensuite consacré les mois de décembre et janvier à élaborer un premier diagnostic de l'existant, puis qu'ils aillent à la rencontre des commerçants au printemps pour recueillir leurs visions avant d'élargir la concertation à l'ensemble des habitants du quartier. C'est même plutôt une méthode éprouvée. On fonctionne par cercles qui s'élargissent peu à peu de manière à s'assurer que l'on n'a raté aucune marche.

Il n'y a aucun projet dans les tiroirs, c'est une réflexion participative qui s'engage et qui ne fait que commencer.

Rien ne sert, donc, de crier au loup et d'appeler à une mobilisation générale contre un projet qui n'existe pas, pas encore.

Personne n'est en mesure de dire à l'heure actuelle si des commerces s'implanteront, lesquels a fortiori, dans quels locaux, et s'il y aura du logement ou non puisque tout cela dépendra justement des résultats de la concertation.

Mais une chose est certaine, je voudrais le dire avec j'espère suffisamment de clarté pour que ce soit entendu de tous : à aucun moment n'a été envisagée l'implantation de logement social à cet endroit. J'insiste là-dessus parce qu'il y a, via et dans les écrits et dans les propos véhiculés par les uns et les autres, des affirmations qui, si elles ne sont pas mensongères sont erronées puisqu'il s'avère que cela n'a jamais été évoqué. Il faut faire attention à ce que l'on écrit ou à ce que l'on dit.

La question du logement sur le parvis ne peut de toute façon être envisagée que de manière extrêmement parcimonieuse, en nombre très limité, et seulement si cela vient servir un projet auquel les riverains adhèrent au terme de la concertation. De toute façon, le site est tellement contraint qu'il ne faut pas s'attendre à ce que, s'il devait y en avoir, il y en ait beaucoup. Actuellement, il y en a déjà 3 sur le site.

La réunion du 27 juin est une première rencontre, à l'occasion de laquelle le Cabinet d'experts livrera de premiers éléments de diagnostic. Beaucoup d'autres réunions suivront et un comité consultatif, autrement dit des ateliers participatifs - on peut les appeler de différentes façons mais l'idée étant de réunir une concertation - seront organisés au cours des prochains mois pour déterminer ensemble, collectivement - j'insiste un peu car, visiblement, cela a du mal à être entendu, donc je me répète et puis un compte rendu pourra en attester - ce qu'il est souhaitable de faire, mais aussi ce qui est possible, tant au regard des contraintes physiques du lieu que des contingences financières.

J'invite chacun à s'inscrire à ces ateliers et à y participer activement, y compris bien sûr les membres de l'opposition municipale et les représentants de formations politiques ou d'associations locales qui ont manifesté tant d'inquiétudes dans la toute dernière période sur un sujet qui étonnamment jusque-là n'avait jamais suscité aucune réaction de leur part.

Voilà je pense de quoi rassurer tous ceux qui, de bonne foi et bien légitimement, avaient pu s'inquiéter d'un projet dont ils ont pensé qu'il était déjà tout ficelé et réalisé en catimini.

Il n'en est rien. Fidèle à sa tradition, la municipalité de Chevilly-Larue ouvre au contraire un moment de concertation, comme il était prévu dans le programme municipal et comme il a été

confirmé publiquement lors de la séance du Conseil municipal sur les orientations budgétaires le 16 mars dernier.

Je me permets en effet de rappeler aux membres du Conseil municipal que le rapport de présentation des orientations budgétaires, qui est adressé plusieurs jours avant la séance, mentionnait explicitement dans le chapitre portant sur la politique d'aménagement durable des territoires un paragraphe entier sur le sujet : « la commune a souhaité également réfléchir à l'amélioration du parvis du cimetière intercommunal. »

À ce titre, une étude a été lancée en 2017 sur le quartier Larue (parvis du cimetière intercommunal), sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du cimetière intercommunal accompagné de la commune et se poursuivra en 2018. L'objectif de cette étude est d'étudier l'opportunité d'un projet permettant l'amélioration de la façade urbaine le long du Boulevard Jean Mermoz et un développement commercial complémentaire à celui existant".

Cette mention écrite, que chacun a reçue dans sa boîte aux lettres, a été complétée le jour de la séance d'une diapositive, dans le cadre de la présentation publique, mentionnant explicitement cet enjeu, tout comme d'ailleurs mon propos introductif.

Ce sujet a pu malencontreusement échapper par inattention à la sagacité de nos Conseillers municipaux. Je peux l'entendre. Peut-être alors ont-ils exprimé leur surprise et leur inquiétude quelques mois plus tard en toute bonne foi. Peut-être.

Mais il me semble que s'il avait dû y avoir un sujet choquant au point de générer le courroux et l'indignation que beaucoup ont manifestés dans leurs écrits récents, il y aurait au moins eu des réactions troublées suite à la question de cet administré posée le soir de la séance du Conseil municipal pendant le temps du débat avec la salle. Je le cite.

"Bonsoir disait la personne à cet anonyme. Je voudrais que vous nous expliquiez comment va se faire la concertation sur le parking du cimetière intercommunal car je crois que toutes les personnes de Larue sont intéressées sur la manière dont elle va se faire. Je suppose qu'il va y avoir des réunions. Quand cela va-t-il commencer ?". C'était dans la séance du 16 mars.

La question est précise. Elle aurait pu interpeller.

Je vous résume la réponse que j'ai alors formulée à cet intervenant. Je la résume parce qu'elle est un petit peu longue. Ma réponse a effectivement duré plusieurs minutes car j'avais le souci d'éclairer l'auditoire à la fois au sein du Conseil municipal et dans le public présent. Ce sera donc difficile de contester leur véracité, cette fois-ci. J'insiste un peu puisque mes propos et comptes rendus sont publiquement mis en cause, je préfère le préciser.

Je lui réponds que - la concertation a été enclenchée pour l'instant avec les commerçants, afin de s'assurer que si nous envisagions de nouveaux commerces sur le parvis, cela ne se passe "pas contre eux, mais avec eux". Une deuxième étape de la concertation serait engagée "au printemps", avec "plusieurs réunions publiques" et "réunions de quartier".

J'ai ensuite poursuivi ma réponse ainsi : *"il y aura plusieurs rendez-vous pour faire s'exprimer les personnes sur leurs souhaits, leurs attentes, leurs inquiétudes en vue de dresser un petit diagnostic et de revenir avec différentes phases de préconisations. Nous n'avons pas de calendrier très arrêté, de besoin impératif de sortir quoique ce soit à une échéance donnée. En revanche, les bâtiments du cimetière sont très dégradés. Il faudra procéder soit à leur démolition pour reconstruire quelque chose à la place, soit à leur réfection. En tout cas, il faudra faire quelque chose."* Et c'est un résumé.

Cet échange a duré plusieurs minutes. Je ne vois pas, dans la suite du procès-verbal, et je ne m'en souviens pas non plus, la moindre réaction, protestation, indignation ou questionnement

ni de la part de l'opposition municipale ni la part de représentants de mouvements politiques ou associatifs qui s'insurgent aujourd'hui et qui étaient pourtant présents dans la salle ce soir-là et ma foi bien silencieux.

En droit comme en politique, nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. N'est-ce pas !

Alors, à chacun je vais dire ceci, et je vais le dire distinctement, lentement, calmement mais avec une grande fermeté et je vous demande d'y être bien attentifs.

Voilà plusieurs mois que des tracts et des mails de différentes provenances et natures sont diffusés dans la ville, portant des accusations que l'on pourrait qualifier au mieux de calomnieuses, sinon de diffamatoires, avec la claire intention de discréditer l'action municipale, la parole du Maire ainsi que sa personne, avec la douteuse intention d'insuffler un climat délétère dans notre commune. Les manœuvres autour du parvis du cimetière en font partie, ce ne sont pas les seules.

Croyez bien que vous me trouverez toujours face à vous, respectueuse et digne, pour mener tout véritable débat public qui porterait sur des désaccords de fond dans la gestion municipale. C'est la démocratie à laquelle nous sommes tous très attachés et que méritent et attendent les Chevillais.

Mais sachez que pour ce qui concerne la calomnie systématique dans laquelle certains d'entre vous se sont lancés afin d'atteindre mon honneur, je ne me laisserai pas faire.

Voilà 10 ans que je m'investis corps et âme pour ma commune en tant qu'élue locale. J'y consacre toute mon énergie, ma force, mes compétences au prix de bien des sacrifices. Et je mets à son service les seuls biens que mes parents m'ont laissés et que je compte bien transmettre à mes enfants à mon tour : mes valeurs, mon honneur, ma droiture, mon honnêteté et mon nom. Je ne laisserai personne les salir ou les mettre en cause.

Je vous invite donc à la plus grande prudence dorénavant dans vos écrits et vos propos, car si de tels écarts devaient se reproduire, je vous indique que j'emploierai tous les moyens de droit en ma possession pour laver mon honneur. Et que la diffamation relève de la responsabilité pénale, pour la qualification de laquelle le juge est très attentif à la bonne foi des auteurs.

À bon entendeur.

Cette déclaration appelle-t-elle des remarques ?

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie pour cette présentation qui est une version de la majorité municipale et qui est tout à fait entendable.

Avant toute chose, je tiens à dire qu'en ce qui concerne la fin de votre intervention, si des personnes dans cette ville s'en prennent à votre honneur, au-delà de nos oppositions, nous vous soutiendrons car le débat politique à Chevilly-Larue doit se résumer sur le plan des idées et non sur celui des personnes. Nous y veillerons. Il en va de la qualité de notre débat démocratique et, en tant que force d'opposition, nous tenons à ce que le débat soit respectueux des personnes, mais assez poussé car nous parlons de l'intérêt des Chevillais et des Chevillaises.

Il est normal que des forces politiques ou associatives puissent s'exprimer sur la gestion municipale. Je sais que c'est quelque peu surprenant car ce ne sont pas des choses qui ont pu exister dans le passé. Je pense qu'il faut y voir une opportunité de nous faire tous grandir et de faire profiter nos concitoyens du débat politique nécessaire.

Sur la question du parvis du cimetière intercommunal, l'inquiétude des Chevillais est tout à fait légitime, car un sujet semble mobiliser des associations.

Vous le savez, Madame la Maire, vous devez faire face à une vague de mécontentements et d'insatisfactions que nous avons rarement vue dans notre commune. Vous le savez, sinon vous ne feriez pas une déclaration aussi longue et poussée, même si vous êtes dans votre bon droit.

Il est tout à fait regrettable de constater que nous sommes dans cette situation à cause du manque total de transparence et de la volonté assumée de ne pas associer les forces politiques locales et citoyennes dans la réflexion relative au projet de requalification du parvis du cimetière intercommunal.

Vous avez récemment déclaré publiquement que cette mobilisation était le fruit d'une manipulation d'anciens candidats déçus aux dernières élections municipales. Ces affirmations, je tiens à le dire ce soir avec toute la fermeté nécessaire, sont mensongères et ne reposent sur aucun fait. De tels propos sont scandaleux, surtout lorsqu'ils émanent du premier responsable politique de notre commune.

Vous sous-entendez que les Chevillais ne sont pas suffisamment adultes pour réfléchir par eux-mêmes et comprendre qu'il est de leur intérêt de participer à la mobilisation pour bloquer tout projet de nouvelle construction sur ce parvis. C'est une différence d'appréciation politique. Nous sommes en démocratie, chacun peut donc exprimer son point de vue, n'en déplaise à certains.

Il suffit de se rendre sur place à la Croix du sud et dans le quartier Larue pour comprendre en quelques minutes que cette mobilisation est une émanation citoyenne sincère et structurée qui dépasse les clivages politiques locaux et nationaux.

Ce que je peux vous dire, Madame la Maire, avec tout le respect dû à votre fonction, c'est que votre erreur est d'avoir mené depuis 2017, comme vous l'avez dit ce soir, des consultations avec certaines parties prenantes sans en avoir informé l'ensemble de la population et le Conseil municipal.

Vous avez fait des déclarations à l'occasion du débat d'orientation budgétaire au mois de mars et vous dites ce soir que le processus a commencé bien avant. D'accord, vous en avez parlé en mars 2018, mais les choses ont commencé bien en amont.

La deuxième erreur que, je pense, vous avez commise est de considérer que l'on pouvait encore mener en 2018, dans une ville de 19 000 habitants, des projets ou des initiatives sans que cela n'éveille des remarques ou des observations de la part de la population et des élus légitimement élus par les Chevillais.

Je dois vous le dire, je sais que cela ne va pas vous plaire, mais avouez, Madame la Maire, que vous avez eu une communication assez hasardeuse, si vous me permettez l'expression, sur le projet de requalification.

Vous avez affirmé des choses en réunions de quartier en présence de plusieurs dizaines de Chevillais. Vous écrivez ensuite d'autres choses dans un compte rendu adressé à la population et vous dites ensuite d'autres choses à la presse, en Conseil municipal.

Il n'est pas toujours évident de vous suivre et je veux bien croire que ce que vous avez déclaré aujourd'hui est la version la plus aboutie de votre discours concernant ce parvis.

J'ai lu vos déclarations dans la presse, j'ai lu le compte rendu diffusé. Il s'avère que, ce n'était pas la réunion de concertation avec la population, un citoyen a bien voulu me transférer une vidéo et j'ai pu suivre, par le fait de la technologie, vos déclarations.

Vous essayez de nous rassurer en affirmant que rien n'est encore décidé. C'est votre droit. La question que je me pose, c'est comment imaginer que le syndicat du cimetière accepte de dépenser plusieurs dizaines de milliers d'Euros pour se faire assister d'un Cabinet d'aménagement sans réels objectifs de nouvelles constructions.

De plus, vous semblez penser que la question se résume à une inquiétude de voir fleurir de

nouvelles constructions de logements sociaux. Je pense que le problème est plus global. Il ne faut pas le prendre sous le spectre d'un problème de type de logement. Nos concitoyens, quels que soient leurs revenus, ont le droit de se loger dans un certain équilibre des quartiers, mais le problème ne concerne pas uniquement les logements sociaux comme vous venez de le dire.

Les citoyens du quartier Larue, ceux avec qui j'ai eu l'honneur de discuter, je ne dis pas que je les connais plus, rejettent toute construction de nouveaux logements quel que soit leur type. Vous le verrez lors de la réunion publique du 27, je pense.

Le problème est, selon moi, lié au fait de ce que nous observons dans les différents quartiers. Vous ne pouvez pas le contester, il y a une densification importante dans les quartiers Sorbiers, Bretagne et bientôt Centre. C'est une réalisation de votre politique d'aménagement urbain qui inquiète des Chevillais qui sont sur le quartier Larue.

Évidemment, en tant qu'opposition municipale, nous nous opposons à tout projet de construction sur le parvis du cimetière intercommunal. Comme vous l'avez indiqué, le parvis du cimetière intercommunal mérite d'être rénové sur la base de l'existant et non pas en y ajoutant des surfaces commerciales ou même des logements.

Vous avez une opportunité ce soir de désamorcer cette crise. Je vous le dis en toute sincérité sans calcul politicien. Je pense qu'il faut que vous présentiez des excuses au Conseil municipal et aux membres de l'opposition.

(Rires...)

Il ne faut pas avoir peur de présenter des excuses. C'est serein et cela permet de rétablir la confiance.

La deuxième chose que vous pouvez faire est de dire que, ce soir, vous vous engagez à ce qu'il n'y ait aucune construction sur le parvis et que vous ferez une rénovation sur la base de l'existant.

Si vous le déclarez et que nous votons une résolution allant dans ce sens ce soir, cela permettrait des avancées.

M. ROUX. - Donc pas de consultation avec la population ?

(Mouvements divers...)

M. LADJICI. - Il faut rester calme.

Nous sommes dans une instance démocratique.

Nous vous offrons une porte de sortie honorable. Tous les élus et tous les citoyens présents en sont témoins. À vous de saisir cette chance et de tourner enfin la page de cet épisode malheureux.

Nous avons des sujets plus importants à traiter.

Mme la MAIRE. - Merci pour cette merveilleuse intervention.

M. VICERIAT. - Merci, Madame la Maire.

Je ne me reconnais pas dans les critiques que vous avez faites et dans la diffusion de fake news. Je crois que c'est le terme que l'on utilise aujourd'hui. Je pense que vous n'avez pas pris la mesure du mécontentement qu'a suscité ce projet. Pourtant, vous êtes une fine politique.

J'ai commis un péché, j'ai diffusé des tracts dans le quartier Larue samedi dernier. C'est la première fois que je parle des électeurs de ce quartier qui nous courent après pour nous dire : donnez-moi un tract. C'est la première fois, tant le mécontentement est grand. Je l'ai perçu ainsi en échangeant très naturellement avec les personnes présentes. Je ne comprends pas pourquoi cette étude a été lancée. Sans doute en a-t-on parlé, mais sans doute auriez-vous dû dire : il y a un projet important sur le

cimetière. Voilà ce que j'envisage et je veux faire.

Après, c'est un peu tard. Je pense qu'aujourd'hui, il faut laisser poursuivre l'étude, mais elle a démarré depuis un certain temps.

Je suppose que des rendus sont déjà arrivés. Je dirai que c'est un peu comme la Cité de la gastronomie. On ne sait rien sur ce projet qui est pourtant un grand projet auquel vous tenez beaucoup sur la commune, un projet encore plus important. On ne sait rien. Pour vous dire, un haut responsable que nous connaissons tous ce soir autour de la table, à qui je me confiais, m'a dit : tu n'as qu'à prendre le journal municipal.

C'est pareil, on ne sait pas.

Mme la MAIRE. - Concernant la Cité de la gastronomie, j'entends la question. J'ai fait, me semble-t-il, mais peut-être pas suffisamment, des points d'étape en Conseil municipal sur le niveau d'avancement et j'ai répondu aux questions.

Il est vrai que, sur le montage, un peu complexe, juridique et financier, chaque chose avançait à un rythme tel et il fallait tellement tenir les délais, que nous n'avons pas encore organisé de Conseil municipal extraordinaire sur le sujet.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'on tienne un Conseil municipal extraordinaire à la rentrée sur un sujet comme celui-ci qui le mérite bien et dans lequel nous travaillons à la fois pour le rayonnement de la commune, mais aussi la préservation de ses finances et de son budget.

Je prends la remarque. Je pense que, jusqu'à présent, le projet n'était pas suffisamment bouclé pour pouvoir s'exprimer dessus publiquement à ce stade.

Mme PONOTCHEVNY. - J'aimerais bien que vous précisiez qui du Conseil municipal aurait pu émettre des termes injurieux. On ne se sent pas concerné.

Pour avoir moi-même pratiquement rédigé ce tract de droite après avoir vu Vincent Jeanbrun et en avoir parlé avec lui, je ne pense pas que notre trac soit injurieux. C'est, au contraire, une invitation à aller plus loin et à débattre.

Mme la MAIRE. - Mon propos se dirige essentiellement sur les documents qui mentionnent des affirmations comme, par exemple, un mail adressé on ne sait pas trop à qui par M. Ladjici : comment imaginer un seul instant faire passer ce projet sans un débat en Conseil municipal et avec la population chevillaise, ce qui signifie donc qu'il n'y a pas eu de débat en Conseil municipal.

Je viens de vous apporter la preuve qu'il y a bien eu un débat en Conseil municipal.

M. LADJICI. - En quoi est-ce injurieux ?

Mme la MAIRE. - J'y viens.

Il faut par ailleurs mettre en lien, par exemple, un tract de l'association Avenir de Chevilly-Larue : pourquoi attendre que le projet soit entièrement monté par le Cabinet titulaire du marché pour le présenter en concertation aux populations concernées. Pour preuve les commerçants ont été contactés depuis le début de l'année, etc., ce qui laisse entendre que le projet est tout fait.

Sur certains documents, il est écrit à la main des choses injurieuses.

M. LADJICI. - Vous m'avez cité Madame la Maire. C'est l'avenir de Chevilly-Larue, ce n'est pas moi. Si vous me suspectez d'avoir autant de poids dans la ville de Chevilly-Larue, cela me flatte. Et quand bien même ce serait moi, dites-moi ce qui est injurieux. Je ne comprends pas.

Mme la MAIRE. - J'y viens.

Par ailleurs, le cercle de Chevilly-Larue dit ceci : *"l'intention de la municipalité de construire de*

nouveaux immeubles et logements dans le quartier Larue".

Le cercle dit aussi : *"le projet de densification sans précédent de la Maire".*

Concernant le tract de la droite, il y a une affirmation selon laquelle la concertation ne serait pas le point fort, mais on peut considérer cela comme un jugement de valeur relevant du débat politique local.

Lorsque l'on prend la totalité des documents sortis sur le parvis et que l'on y ajoute par ailleurs d'autres écrits publiés faisant état d'attaques personnelles...

M. LADJICI. - C'est faux.

Mme la MAIRE. - ... Qui réfèrent par exemple à mon précédent poste et emploi, là, nous sommes dans la diffamation, Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Vous n'arrivez pas à me citer concernant le parvis et vous sautez d'un sujet à un autre. Vous avez consulté pas moins de 6 documents.

On se connaît depuis 4 ou 5 ans. Je respecte votre fonction et vous respecte en tant que personne, je vous assure. Vous êtes plutôt courageuse dans votre parcours. Je n'ai rien contre vous à titre personnel. Simplement, je suis opposant. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous proposez. Si, un jour, par mégarde, j'ai déclaré quelque chose qui vous a blessée - et je suis certain que je ne l'ai jamais fait - je tiens à m'en excuser par avance. Je n'ai jamais voulu vous froisser ni vous attaquer. Habituez-vous à ce qu'il y ait de l'opposition, cela va continuer. Cela ne vous fait pas plaisir. Sachez que nous ne nous attaquerons jamais aux personnes.

Mme la MAIRE. - Lorsque vous affirmez, dans tous ces différents écrits, que je ne suis pas favorable à la concertation, qu'il y a un manque total de transparence, que je n'ai pas la volonté d'associer la population chevillaise, etc. et que, par ailleurs, d'autres écrits mentionnent le fait que le compte rendu publié et diffusé au sein de la population ne reflète pas la réalité, tout comme ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir que les propos tenus le 26 mai lors de la rencontre de quartier n'allaient pas dans le même sens que ce que j'ai dit ce soir.

M. LADJICI. - C'est mon appréciation.

Mme la MAIRE. - Vous me traitez de menteuse. C'est un élément objectif.

M. LADJICI. - Je ne vous ai jamais traité de menteuse.

Il ne faut pas être vexé, c'est la démocratie.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas la question.

(Mouvements divers...)

Mme la MAIRE. - On va changer tranquillement de sujet.

Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, je vous adresse un avertissement. Il est hors de question que, pendant deux ans, je subisse des attaques conduisant à remettre en question ma probité intellectuelle ou mon honneur. Vous prenez ou pas, mais je livre cet avertissement et je saisirai la justice lorsque j'estimerai qu'il y a cas de diffamation ou de calomnie. Le juge tranchera.

M. LADJICI. - Bien sûr.

Mme la MAIRE. - Si ce n'est pas qualifié, ce n'est pas qualifié. Il ne faut pas avoir peur, mais soyez vigilant. Je vous appelle à la vigilance.

M. LADJICI. - Je n'ai peur de personne. Si vous estimez à un moment donné que votre honneur est bafoué, n'hésitez pas à avoir recours à la justice, nous avons également les moyens de nous protéger.

Mme la MAIRE. - Je sais que vous avez des canaux financiers très efficaces.

M. LADJICI. - N'hésitez-pas à avoir recours à la justice. Je n'ai rien à me reprocher, nous n'avons rien à nous reprocher.

Mme la MAIRE. - Sur le fond, là où je peux rejoindre certains des propos vus ce soir, c'est sur le fait qu'une véritable inquiétude - utiliser le mot angoisse serait exagéré - s'est dessinée dans la population du quartier Larue, je le pense, et que cela mobilise beaucoup.

En revanche, ce que je trouve gonflé, c'est de me renvoyer la balle en disant : vous n'en avez pas parlé, c'est ce qui suscite l'angoisse et l'inquiétude.

Chers collègues, il faut bien comprendre que lorsqu'on se met en situation de mettre en place une concertation, il ne faut pas venir reprocher à l'équipe municipale de ne pas encore l'avoir mise en place. C'est justement ce que l'on s'apprête à faire. Les inquiétudes des habitants, qui sont par ailleurs légitimes, je l'ai dit dans ma déclaration, sont liées aux nombreux tracts et messages qui ont raconté tout et n'importe quoi. Des tracts racontent qu'un projet se trouve dans les tiroirs ! Hier, je suis allée voir les commerçants de la Croix du sud. Les commerçants m'expliquent que plein de gens viennent les voir en disant : il y a un projet. D'ailleurs, untel va être à côté d'untel, etc. Un univers fantasmatique s'est développé comme si un projet était déjà en voie de diffusion. Montrez-moi ce projet s'il existe, je ne l'ai jamais vu, cela m'intéresse.

Vous comprenez bien qu'à force d'avoir des écrits qui disent tout et n'importe quoi, les personnes partent dans toutes les directions et ce serait ma faute à moi ? ! Mais, ce n'est pas moi qui ai mis le feu. Ce n'est pas moi qui suis allé raconter n'importe quoi et écrire n'importe quoi auprès de tout le monde et qui ai attisé les braises. Et, aujourd'hui, on vient me dire qu'il faut que je m'excuse ! Je rêve. C'est l'hôpital qui se moque de la charité.

Le principe même de la concertation est de se mettre tous autour d'une table, pour ceux qui veulent participer, et de réfléchir à ce qu'il faut faire.

Oui, nous avons avec le Syndicat intercommunal, avec Vincent Jeanbrun avec qui on coopère en bonne intelligence sur le sujet, considéré que les enjeux étaient suffisamment compliqués pour qu'il soit nécessaire de se faire accompagner par des experts car il y a pas mal de petits sujets un peu techniques à faire coïncider. Et on me reproche d'avoir mis les moyens pour faire de la concertation ? ! Vous êtes schizophrène. Soit on en fait trop soit on n'en fait pas assez ! Il faudrait savoir.

Mme PONOTCHEVNY. - C'est une insulte.

Mme RÉGINA. - Non. Ce n'en est pas une.

Mme la MAIRE. - Je me réfère aux propos qui viennent d'être tenus sur le fait que je ne ferai pas assez de concertation.

Mme PONOTCHEVNY. - Ne dérapons pas.

Mme la MAIRE. - Schizophrène est un terme qui décrit un état.

Je me réfère donc à l'accusation selon laquelle pas assez de concertations seraient menées et, en parallèle, qu'il faut tout arrêter avant même d'avoir mis le sujet sur la table. Je trouve que le propos est schizophrène ; absolument, j'assume.

Je tiens juste à vous préciser que le document diffusé dans toute la population en 2014 comporte cette mention. Ce n'est pas comme s'il n'avait jamais été évoqué jusque-là.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin aujourd'hui dans le sujet qui n'est, de toute façon pas à l'ordre du jour. Toutefois, il n'était pas inutile de faire cette mise au point. En tout état de

cause, je pense que ce serait plutôt à d'autres de formuler des excuses, Monsieur Ladjici.

Si vous ne vous sentez pas visé, tant mieux pour vous.

M. ISSAHNANE. - Je dois vous dire que je suis un peu choqué par ce débat, un débat qui n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y a pas de projet. Passons ces considérations qui sont apparemment futiles pour certains.

Ce que je considère comme insultant, excusez-moi, c'est que, pendant toutes ces semaines, on a présenté le logement social comme pire que des déchets radioactifs. On présente le logement social comme quelque chose de détestable, comme quelque chose qui ne doit pas exister à Chevilly-Larue, qui ne doit pas être présent à Chevilly-Larue.

On m'a rapporté des propos de cette réunion qui a eu lieu au quartier Larue qui m'ont également choqué, sur l'image que l'on donne, notamment du quartier Sorbiers Saussaie dont je viens, et que j'ai pris en pleine poire.

Je comprends parfaitement que les habitants ou des habitants, on ne va pas tous les citer, ceux qui se sont manifestés ne sont pas représentatifs jusqu'à nouvel ordre, aspirent à la tranquillité, à une vie sereine, à une bonne éducation pour leurs enfants, au fait de rentrer chez soi dans un quartier paisible. Mais tout le monde aspire à cette vie-là !

Pourquoi des personnes qui n'auraient pas les moyens d'acheter dans ce quartier-là ne pourraient pas y habiter ?

Je vous pose la question. Il y a une résidence sociale à côté, les Camélias. Y a-t-il des problèmes avec ces logements sociaux ? Y a-t-il des problèmes entre ces habitants et les quartiers pavillonnaires autour ? Quelle est cette peur que vous attisez ? C'est incompréhensible.

Je voudrais ajouter un autre point : le logement social est un besoin vital.

À Chevilly-Larue, je sais bien, on est bien équipé en logement social, mais je trouve qu'il est assez mal réparti. C'est mon opinion. C'est le produit de l'histoire. On a des "ghettos" concentrés à certains endroits et pas à d'autres.

Le débat sur la mixité sociale devrait être posé. Je ne dis pas qu'il faut imposer la mixité sociale, mais il devrait être posé de manière claire et responsable pour éviter ces ghettos.

Je reprends un terme qu'a employé le groupe LR dans sa tribune du journal de juin : quand on constate que certaines de nos écoles sont des Zones d'Éducation Prioritaire, creusant les différences entre les enfants, créant des tensions entre les écoles et faisant également naître et renforcer un sentiment d'injustice chez les parents de ces élèves, que peut-on répondre ?

Moi aussi, je reçois le même discours. Il y a un sentiment énorme d'injustice dans ces quartiers populaires qui se sentent rejetés.

Je reprends votre argument : comment fait-on pour sortir de là ?

Mme PONOTCHEVNY. - On est hors sujet.

M. ISSAHNANE. - Je parle des besoins aussi qui émanent de la population. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a 3 000 demandes de logement social à Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Je suggère que tu développes ton argumentaire dans le cadre d'un vœu qui porte sur le logement social.

M. ISSAHNANE. - Je me sens personnellement attaqué quand on présente le sujet ainsi.

Mme la MAIRE. - Je le comprends bien mais on s'éloigne effectivement un peu du sujet.

M. ISSAHNANE. - Je vais conclure.

3 000 demandes de logement social à Chevilly-Larue dont 1 000 de Chevillais. Barbara peut vous expliquer ici la situation, elle accueille des situations alarmantes tous les jours pour répondre à ces demandes et on ne peut pas y répondre. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans une situation de crise économique avec un chômage de masse, que la part du revenu consacré au logement explose chez les ménages modestes. Comment fait-on ? C'est de la responsabilité des responsables politiques d'y répondre.

Je voudrais que l'on apaise ces débats, que l'on arrive à avoir des échanges constructifs dans l'intérêt de tous, que l'on évite de jeter l'opprobre entre des quartiers, car c'est ce que je constate, et que l'on parte sur des faits et uniquement des faits.

J'en ai terminé.

M. DELUCHAT. - Je suis du quartier Larue, de la Croix du sud. Par ailleurs, je suis au syndicat du cimetière intercommunal depuis 2008. M. Hervy m'avait chargé de représenter la ville au sein de ce syndicat. Je peux vous dire, je l'ai appris également par les rumeurs qui ont circulé, que la question du parvis du cimetière intercommunal qui se dégrade en permanence ne date pas d'aujourd'hui. Elle existait déjà dans notre programme en 2008 nous concernant. En 2008, le Président du Syndicat du cimetière intercommunal était le Maire de L'Haÿ-les-Roses.

Je peux retrouver tous les débats et toutes les discussions que nous avons eus en Conseil syndical, avec l'idée qu'il faudrait travailler, visiter d'abord les lieux par toutes les villes concernées. Il a fallu que l'on insiste, avec une lettre au Président pour faire cette visite avec le Maire de Chevilly-Larue à l'époque, puisqu'il n'était pas au Syndicat intercommunal. Voyez la préoccupation que nous avons sur ce parvis.

Par ailleurs, et je pourrais passer sur les débats qui ont eu lieu, si l'on n'a pas avancé en cette période, ce n'est pas du fait de la ville de Chevilly-Larue qui n'avait pas créé les conditions, le syndicat ne prenait pas en compte. On ne peut pas faire contre si l'on n'est pas deux avec la même volonté.

J'ajoute également que nous avons des comités de quartier. S'il y en a un qui fonctionne encore bien, convenablement, c'est celui du quartier Larue. Nous avons des réunions, certes, festives, mais nous avons des réunions sur le comment vivre ensemble dans le quartier.

Je suis coordinateur au niveau des élus du quartier au sein de ce comité de quartier composé d'une équipe d'une vingtaine de personnes qui fonctionnent, qui se réunissent, qui animent le quartier.

Cette vingtaine de personnes a, je ne cite qu'un exemple, en 2013, au mois de mai, posé un certain nombre de questions à la municipalité. En ce temps-là, M. Sans n'était pas encore élu, mais d'autres élus de quartier ont travaillé. Les élus n'étaient pas présents pour laisser la parole libre, afin que les personnes disent ce qu'elles avaient à dire sur le quartier, sur ce qui se faisait et ce qu'il faudrait faire.

Ce travail a été restitué à une réunion publique le 17 octobre 2013 à laquelle il y avait 50 personnes et pour laquelle nous avons des preuves que ces questions sont venues de la population. Cela signifie que ces 50 personnes présentes, qui ont fait l'effort de venir, de travailler et de réfléchir sur le quartier, ont autant de valeur que certaines personnes aujourd'hui qui, pour des raisons peut-être aussi très personnelles, ne voient pas que la vie dans le quartier a plus de poids que d'autres.

Toutes ces questions sont venues : pourquoi pas des commerces le long du Boulevard Jean Mermoz, etc. Tout cela est venu.

Tout ce passé que l'on porte, on veut le traduire dans une étude où il faut aller loin, rencontrer tout le monde et, puisque le périmètre est assez large, on veut même toucher des habitants de L'Haÿ-les-Roses, certains à la limite de Fresnes, comme d'autres allant jusqu'au rond-point Charles de Gaulle

Mermoz, etc.

C'est une réflexion globale sur le quartier.

Il n'y avait rien de mieux, pour mener cette réflexion, que de se faire aider par un Cabinet, des personnes compétentes qui nous permettent de poser les matériaux, les questionnements, ce que l'on a fait dans le quartier à notre petit niveau, mais on peut le faire au niveau d'un projet que l'on pourrait voir étudier sur le parvis.

Je ne vois pas, au moment où cela se produit, ce que l'on aurait pu expliquer de plus que ce que Mme la Maire vient d'expliquer et que ce que je vous apporte au titre du Comité de quartier.

Je suis surpris, et je vais le dire parce que j'ai un peu une boule au ventre, qu'à la Croix du sud, chaque fois que la municipalité a voulu avancer une idée, les copropriétaires ou certains ont bloqué toutes les attitudes.

Ici, des représentants de Comités syndicaux peuvent le dire. Chaque fois, plusieurs fois, que ce soit le relais Icare, que ce soit à l'intérieur quand la librairie est partie, des projets notamment pour les personnes âgées et autres, jamais, jamais, au grand jamais, on a réussi à avancer.

Je pense qu'au lieu de rendre service à une résidence, il faudrait dépasser cela pour aller au-delà, pour aller vers l'ensemble de la population, puisque si le relais mairie se fait sur le Boulevard Mermoz, et tant mieux, peut-être aurait-il pu se faire à la Croix du sud. C'était cette question qui était posée.

Comme l'a indiqué Mme la Maire, j'ai rencontré les commerçants. Certains m'ont dit : on nous fait dire parce que, devant le relais mairie, on nous a dit : ce qu'a dit ici Mme la Maire, elle l'a dit devant la mairie. Il n'y a pas autre chose, sauf que certains ont dit : basta, logement social, délinquance, c'est un danger.

Les personnes des Camélias ont réagi en disant : on est des malvenus, des malfaisants.

Quel est l'objectif de se battre les uns contre les autres plutôt que de poser les vraies questions ?

Il y a eu une diffusion dans le quartier. On ne prend pas en compte les propos de Mme la Maire, mais on prend en compte les rumeurs, les bruits de couloir.

Certaines personnes, elles sont nombreuses, sont de bonne foi et se posent les bonnes questions. Mais je crois savoir que certaines utilisent cela à des fins politiciennes. Je ne le comprends pas et le condamne fermement car ce n'est pas la meilleure manière de créer aujourd'hui ce travail en commun et ce projet pour le conduire à bon port pour l'intérêt de tous dans cette affaire.

Monsieur Ladjici, vous dites aujourd'hui : insultes ou pas. J'ai accepté vos excuses dernièrement lors d'une commission des finances. Lorsque vous me mettez personnellement en cause dans une tribune en disant que je suis nul et que je n'ai aucune qualité, sachez que vous êtes bien placé aujourd'hui pour regarder devant vous, pour balayer devant votre porte avant de dire aux autres de le faire.

Mme la MAIRE. - Un rapide droit de réponse de la part de M. Ladjici et de M. Viceriat, ensuite, nous passerons à la suite de l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. LADJICI. - André, je ne vais pas revenir sur cet épisode malheureux. Je n'ai pas présenté d'excuses en commission des finances, j'ai tenu par écrit à apporter des précisions pour qu'il n'y ait pas de malentendu car j'ai du respect pour le travail que vous faites. Il ne faut pas transformer cela en excuses. Je crois que Mme Ponotchevny était présente, elle peut en témoigner. On s'excuse lorsque l'on a quelque chose à se reprocher. Passons, c'est le passé, cela date de quelques mois. Nous avons tous à progresser.

Je pense que les interventions de M. Deluchat et de M. Issahnane particulièrement sont sincères.

J'ai été touché par les propos de Mme Régina. Je le dis en toute sincérité.

Je ne vous souhaite pas d'être un jour dans l'opposition. Vous êtes dans le confort de la majorité. Vous lancez des piques depuis tout à l'heure et vous croyez que c'est confortable. Restez calmes. Je ne vous souhaite pas d'être à cette place un jour.

Mme la MAIRE. - On arrête de surjouer.

M. LADJICI. - Je crois que M. Issahnane est tout à fait sincère. Je sais que c'est un militant engagé. Je suis également un militant et j'ai mené des campagnes électorales. Je suis, tout autant que toi sensibilisé, à la question du logement social.

J'ai mené des campagnes avec certains ici. J'ai fait du porte-à-porte. J'avoue que certaines situations m'empêchent de dormir la nuit car je n'accepte pas que certains de nos concitoyens soient dans cette situation à Chevilly-Larue et c'est le cas ailleurs.

Nous sommes conscients du fait qu'il y a des difficultés sociales, qu'il y a de la misère. Il faut la combattre, il faut aider nos concitoyens à s'en sortir.

Simplement, vous l'avez rappelé, il y a du logement social à Chevilly-Larue. Les dernières statistiques, c'est 42 ou 43 %.

Le problème profond qui se pose est que certaines villes ne jouent pas le jeu en installant ce qui est préconisé par la loi SRU. Des villes dans le Val-de-Marne qui sont à 2 % de logement social acceptent de payer des amendes. Je pense que c'est cela qui crée cette situation de tension. Je pense que Chevilly-Larue a suffisamment fait d'efforts. Nous sommes à 43 %, un chiffre conséquent. Au-delà de ce chiffre, nous risquons de sacrifier ce que vous dites, à savoir la mixité sociale. Je suis d'accord, mais je pense que Chevilly-Larue a fait suffisamment d'efforts. Il faut maintenir un certain équilibre.

La dernière chose que je tiens à dire à M. Deluchat et à M. Issahnane : il ne faut pas avoir peur du débat.

Le problème qui se pose lorsque les élus de l'opposition municipale ne sont pas au courant des projets et qu'ils ne peuvent pas les expliquer aux citoyens, c'est de laisser le débat politique et public aux mains de personnes qui n'ont pas les qualifications pour aller au-devant des citoyens et qui tiennent des discours populistes et extrémistes.

Plus les élus de l'opposition seront rassurés, plus ils seront au courant et moins il y aura de phénomènes ponctuels de personnes qui iront dire qu'une tour de 20 étages va se construire sur le parvis.

Les citoyens, avant de venir voir Mme la Maire, viennent voir les élus de l'opposition, car ils se disent : comme ils sont censés s'opposer, ils auront des choses à nous dire.

Fournir le bon niveau d'information permet bien souvent de désamorcer les problèmes. C'est pour cela que je dis : n'ayons pas peur du débat, assumons-le. Cela ne fera plaisir à personne d'entendre les arguments des autres, mais c'est important. Si nous avons le débat en Conseil municipal et entre élus, cela permettra d'apaiser la situation.

M. VICERIAT. - Madame la Maire, j'avoue que les propos que vous avez tenus tout à l'heure m'inquiètent. Tout d'abord, je m'inquiète pour vous car je pense que vous devriez prendre de la distance, rester dans votre position de Maire et ne pas prendre cela à titre personnel. Prendre du recul, c'est important. Première chose.

La deuxième, le fait que l'on s'oppose à vous ne veut pas dire que l'on vous insulte. Je vous respecte

et j'ai même plutôt de la sympathie pour vous. Je ne vous insulte pas. Je vous annonce qu'il y aura d'autres tracts, d'autres contestations. C'est normal, cela fait partie de la démocratie. Vous ne pouvez pas dire que l'on vous a insulté. Je n'ai pas trouvé de mots d'insulte.

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas utilisé ce terme, vous le noterez. J'ai parlé de calomnie et de diffamation.

M. VICERIAT. - Oui. Est-ce que s'opposer, c'est diffamer ?

Mme la MAIRE. - Une personne publique est appelée à s'exposer aux yeux de tous et au vu et au su de tous. Lorsque la confiance en la parole du Maire est remise en cause par des écrits qui expliquent à qui veut l'entendre que ce n'est pas vrai, qu'elle raconte n'importe quoi parce qu'un projet existe déjà ailleurs, etc. cela signifie que vous remettez en cause la crédibilité de la personne du Maire. C'est grave en démocratie. Si c'est vrai, il faut l'assumer. En l'occurrence, ce que je suis en train de dire ne porte pas sur le plan personnel, mais sur le plan démocratique et institutionnel républicain.

Il y a grand danger en démocratie lorsque le petit jeu politicien consiste à chercher à discréditer la sincérité, l'engagement et la parole de ceux qui sont en responsabilité.

Que l'on ne soit pas d'accord sur le fond, je l'entends. Que sur le parvis du cimetière, on ait des échanges, des débats sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, sur : cela doit-il être un lieu où développer du commerce ou non, etc. ? Vraiment, et surtout quand c'est fait en étant à l'écoute et de manière respectueuse, ce sera le débat légitime qu'il faudra que l'on ait et notamment à la réunion du 27 juin.

(Arrivée de Mme Lazon à 20 h 35.)

Lorsque vous avez une avalanche de tracts et de propos de personnes qui viennent attiser des peurs et des inquiétudes en affirmant des choses qui sont des mensonges, cela remet en cause la crédibilité de la personne qui porte la parole publique. Je ne suis pas sûre que cela ne contribue pas à discréditer le personnel politique en général, la vie politique en général et que cela ne nourrisse pas l'abstentionnisme, voire des comportements de votes extrémistes.

On arrête là le débat. On ne va pas faire du ping-pong sur un sujet comme cela.

M. LADJICI. - Juste une remarque.

Mme la MAIRE. - Il faut accepter l'idée que l'on conclut un débat et que l'on passe à l'ordre du jour. Ce sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

On ne peut pas faire de ping-pong.

M. LADJICI. - Madame la Maire, vous semblez tenir à l'image du Maire, de l'institution, je le respecte. Vous avez raison de défendre cela. Vous êtes membre du Parti Communiste, on est d'accord.

Mme la MAIRE. - Quel est le rapport ?

M. LADJICI. - C'est ainsi que vous décrit la presse.

Allez vous balader à Chevilly-Larue. Quand vous voyez certaines affiches du Président de la République, que l'on soit pour ou que l'on soit contre, là, n'est pas la question, avec une caricature, avec je ne sais plus quel accoutrement, est-ce que cela ne participe pas à baisser le niveau de débat ? Mais c'est votre Parti.

Mme la MAIRE. - On tombe dans le grand n'importe quoi.

M. LADJICI. - Il ne faut pas donner de leçons.

Mme la MAIRE. - C'est la personne du Maire qui s'exprime, c'est la représentante de l'État dans la

commune, des Chevillais dans la commune, c'est la représentante de la République qui s'exprime, ce n'est pas le membre d'un parti. Je suis Maire de tous les Chevillais et a fortiori Maire d'une majorité suffisamment diversifiée pour qu'aucune étiquette ne puisse être posée sur mon front.

C'est le Maire de tous les Chevillais qui s'exprime et c'est l'institution qui, si le petit jeu politicien consiste à, chaque fois, émettre dans la sphère publique des choses plus mensongères les unes que les autres et du coup à générer du mécontentement chez les gens alors que rien n'est à l'origine de ces affirmations, je pense que nous sommes tous perdants à l'arrivée. C'est bien la parole publique des représentants politiques qui perd de la crédibilité aux yeux des habitants. Cela doit tous nous interroger collectivement. Que chacun balaie donc devant sa porte.

Je propose que l'on reprenne l'ordre du jour.

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0.1 - Approbation du changement de commission municipale d'une Conseillère municipale

Mme la MAIRE. - Mme Barbarian est entrée récemment au sein de notre Conseil municipal. Elle a hérité des commissions de son prédécesseur, elle souhaite en changer. La proposition est que Mme Barbarian entre à la commission finances, investissement, personnel et gestion du patrimoine.

Cela appelle-t-il des questions de votre part ?...

(Aucune.)

Cela fait plaisir au Président de la commission finance.

Mme PONOTCHEVNY. - Bienvenue au club !

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Merci.

0.2 - Voeu présenté par la majorité municipale relatif au projet de loi ELAN

M. LADJICI. - Madame la Maire, si vous le permettez, je souhaiterais faire une petite intervention pour préciser tous mes votes, cela nous évitera de demander la parole à chaque fois.

Mme la MAIRE. - Je veux bien procéder de la sorte.

M. LADJICI. - Madame la Maire et chers collègues, ce soir, nous avons 8 vœux. Je ne sais pas si c'est pour rentrer dans le Guinness book du nombre de vœux dans un Conseil municipal, mais comment voulez-vous que l'on puisse préparer sérieusement ces vœux si on ne les reçoit pas ? Je ne les ai pas reçus. Le Directeur de Cabinet n'a toujours pas rectifié mon adresse mail. Merci à mes collègues de l'autre groupe de l'opposition qui ont bien voulu me les transférer. Je ne les ai pas reçus à titre personnel. Ils m'ont été envoyés ce matin par un élu du groupe voisin.

Mettre autant de vœux au débat ce soir n'est pas sérieux, d'autant plus que ce sont des considérations de politique nationale. Certains vœux ont tout à fait leur place dans le débat de ce soir tandis que d'autres ne sont absolument pas appropriés pour un débat en Conseil municipal, sachant que nous ne pourrions absolument pas peser sur le glyphosate ou un autre sujet. Je comprends que l'on puisse en parler, mais autant de vœux sur des sujets qui vont être débattus par ailleurs ou qui ont été débattus au Parlement, on n'a jamais vu cela à Chevilly-Larue.

Ces vœux, je ne les ai pas eus. Même si je les avais reçus hier, cela aurait été trop tard pour me documenter, étudier la question. Je vous demande de faire un effort. Chaque fois, vous nous faites le coup de nous remettre les vœux sur table, Madame la Maire. Ce n'est vraiment pas sérieux si l'on veut profiter d'un débat politique intéressant, 7 vœux, c'est trop, les envoyer tard n'est pas normal.

Ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à celui-là mais pour tous les vœux, pour les 8 vœux, je m'abstiendrai car je ne peux pas travailler sérieusement à leur préparation.

Mme la MAIRE. - Je suis assez étonnée des propos de la part de celui qui, pendant 5 ans, nous a gargarisés de la politique de François Hollande dans l'enceinte de cette instance.

M. LADJICI. - Quel est le rapport ?

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai découvert par mail votre envoi de ces vœux hier soir très tard, après avoir passé une partie de ma journée au Citizen Day à la Ferme du Saut du loup et une partie de ma soirée à l'Assemblée générale de la Maison pour tous.

C'est pour moi une façon cavalière, je trouve, que de procéder ainsi vis-à-vis de votre opposition, puisqu'immanquablement votre majorité, quant à elle, va voter les 7 vœux, même si elle ne les a pas lus. Ceci équivaut pour moi à une remise de vœux sur table. J'ai déjà désapprouvé précédemment cette manière de procéder, empêchant toute analyse de fond du sujet. J'aime bien analyser le fond des sujets pour voter. Pour cette seule raison, et cela n'engage que moi, je m'abstiendrai de voter tous vos vœux ce soir.

M. VICERIAT. - Je souhaiterais faire un vœu : dans le règlement intérieur au chapitre "les débats et le vote des délibérations", selon l'article L.21 121-29 du CGCT, le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local ou qui touchent aux valeurs ou aux principes républicains. Je souhaiterais que l'on puisse ajouter : "vœu transmis aux membres du Conseil municipal dans un délai raisonnable, sauf urgence". Je dirai même mieux, le Conseil municipal n'étant pas une revue de presse, j'exprime le souhait que ces vœux soient limités à un nombre restreint afin de prendre le temps de débattre des différents sujets qui sont à l'ordre du jour.

Quelque part, il faut effectivement que l'on puisse faire évoluer ce règlement.

Mme la MAIRE. - Il faut définir ensemble ce qui relève d'un délai raisonnable.

En début de mandature, nous avons convenu d'une règle de fonctionnement. Nous avons convenu que, pour ce qui concernait les vœux, nous les évoquions, nous en dressions la liste au moment de la conférence des Présidents, une semaine avant la séance du Conseil, ce qui permettait à chacun de préparer sa matière en quelque sorte, de se faire une conviction sur le sujet en ayant conscience des enjeux soulevés et qu'effectivement, quelques jours avant le Conseil municipal, dans la mesure du possible, on envoyait les textes de vœux.

Au cours de certaines séances de Conseil municipal, j'admets que les vœux aient été envoyés trop tardivement. Pour cette séance, ils ont été envoyés à tout le monde lundi à 17 heures, si j'ai bien compris. Pardon aux présidents de groupe, y compris de l'opposition, lundi à 17 heures et à l'ensemble des Conseillers municipaux, hier.

M. VICERIAT. - Je les ai reçus aujourd'hui.

Mme PONOTCHEVNY. - Hier soir en ce qui me concerne.

Mme la MAIRE. - Lundi aux présidents de groupe.

Mme PONOTCHEVNY. - Il n'y avait pas le détail des vœux dedans.

Mme la MAIRE. - Lorsqu'il y a plusieurs vœux, j'entends que cela nécessite un peu de temps, c'était ce que l'on s'était dit à la conférence des Présidents. Je note volontiers le fait que cela arrive un peu tardivement. Toutefois, je vous rappelle tout de même que c'était la règle que nous nous étions fixée ensemble. Si elle ne convient plus, il faut en fixer une autre. Il ne suffit pas d'hurler. Hurler n'est pas le terme. Il faut que l'on définisse une autre règle qui convienne à tout le monde. Pour l'instant, nous ne faisons que respecter la règle fixée ensemble. Si l'on envoyait au maximum le lendemain ou le surlendemain de la conférence des Présidents, cela permettrait-il de résoudre le

problème, pour qu'il y ait le week-end dans la réflexion ?

M. LADJICI. - C'est ce que l'on s'est dit la dernière fois.

Mme la MAIRE. - Effectivement et il y a eu du retard dans l'envoi, je suis bien d'accord.

S'agissant de la nature des vœux, je vous alerte sur le fait que la totalité des vœux inscrits à l'ordre du jour ici présente des implications locales, des impacts et des conséquences pour les Chevillais et que s'il y a une boulimie législative et gouvernementale, ce n'est pas tellement notre faute. Nous essayons de réagir. Nous aurions pu en ajouter beaucoup plus encore, des choses sur lesquelles nous sommes en désaccord et qui présentent un impact pour les Chevillais, sauf que cela ne serait pas raisonnable. Nous avons donc essayé de présenter les éléments qui nous paraissaient les plus urgents, impérieux, importants, enfin à prioriser. Ce n'est pas nous qui impulsions ce rythme. Nous le subissons en revanche, ainsi que tous les Chevillais.

Une fois prises ces interventions liminaires, la réponse que j'y apporte est de redéfinir des règles dont on est sûr qu'elles conviennent à tout le monde.

La parole sur le premier vœu est apparemment claire.

Mme LORAND PIERRE. - Ce vœu va me permettre de répondre à M. Issahnane, intervenu tout à l'heure sur le logement à Chevilly-Larue.

Le vœu que je voulais vous présenter est relatif au projet de loi Elan, une loi qui me semble inique, dans la mesure où, dans un premier temps, elle prive, vous le savez, les bailleurs de leurs ressources.

Pour rappel, les bailleurs sont des entreprises qui réinvestissent leur bénéfice dans la rénovation, l'entretien et la construction, quand ils le peuvent, de nouveaux logements.

Elle vise également à vendre 40 000 logements par an, soit environ 400 000 sur 10 ans, ce qui met en péril évidemment nos quartiers dans la mesure où nous ne doutons pas que les gens vont pouvoir assumer leurs créances, mais qu'en sera-t-il des travaux qui se présenteront à eux ?

Là, effectivement, il est à penser que c'est un véritable incubateur à habitat indigne dans la mesure où les gens ne seront peut-être plus à même d'entretenir ce parc.

Justement, à ce propos, les quartiers ne sont pas oubliés pour vous répondre. Chaque fois que nous sommes au courant, parce qu'il faut l'être évidemment, chaque fois qu'une situation est portée à notre connaissance, nous faisons intervenir de sorte que les gens soient toujours dans un habitat digne. Les gens qui viennent en permanence et me montrent des photos de moisissures sur les murs et autres, je diligente systématiquement quelqu'un pour qu'il puisse intervenir.

Cette loi Elan vise également à éloigner les locataires de la prise de décision, dans la mesure où elle vise à regrouper les OPHLM à 15 000 logements.

Autre chose qui me permet de répondre à M. Issahnane, cette commission n'est plus la CAL (Commission d'Attribution des Logements) que nous connaissons mais la Commission d'Attribution et d'Examen d'Occupation des Logements qui vise à précariser les locataires et, pour le coup, à créer des ghettos, puisque, tous les 6 ans, cette commission réexaminera les situations et ira vers du surloyer de solidarité telle que nous le connaissons et peut-être visera à ce que des gens qui gagnent un tout petit peu plus que le plafond maximum partent et, dans ce cas effectivement, les ghettos seront créés. Nous faisons en sorte, par notre politique de peuplement, d'éviter la création de ghettos.

Autre chose à déplorer dans cette loi, les normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap physique. Vous travaillez les vœux, moi aussi. J'ai vu deux incohérences, la première avec la politique portée par la Secrétaire d'État visant à permettre aux personnes en situation de handicap

de vivre dans des logements ordinaires. Si seulement 10 % des logements nouvellement construits sont adaptables, cela va être difficile. Par ailleurs, la Ministre de la santé veut porter le taux d'hospitalisation en ambulatoire à 66 %. De la même manière, il me semble difficile, si les normes ne sont pas prévues, que les gens puissent être hospitalisés chez eux.

Je pense beaucoup à tous nos Chevillais, les 1 088 demandeurs Chevillais, les 3 800 qui demandent Chevilly-Larue. Je souhaite juste rappeler que 70 % de la population française est à même de demander un logement social.

Mme la MAIRE. - Merci.

Ce vœu appelle-t-il des questionnements ou des remarques ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je voudrais juste apporter une précision.

Pour moi, cette loi Elan est un véritable tournant libéral de la politique du logement. À hauteur de 2020, avec la baisse des APL pour les bailleurs, c'est plus de 3 Md€ en moins. On va leur demander de vendre le patrimoine immobilier. Une fois vendu, il continuera à être considéré comme du HLM pour la loi SRU pendant 10 au lieu de 5 aujourd'hui.

C'est vrai qu'il y a des vœux, mais on les travaille. Je vous apporte là un argument de plus.

Mme la MAIRE. - Je dois vous dire que je suis extrêmement inquiète des conséquences de la loi Elan, des suites des différentes réformes mises en œuvre depuis 10 ans. On commence à sentir très lourdement les effets de la loi Boutin de 2009 ou de 2010, je ne sais plus, avec, depuis, certaines jurisprudences. Les préfets mobilisent la totalité du contingent de l'État dans les logements sociaux à des familles qui relèvent du classement DALO, droit opposable au logement, ce qui signifie qu'un phénomène de paupérisation dans les logements sociaux se met déjà en place. La suppression des moyens de fonctionnement pour les bailleurs et surtout des moyens d'investissement sont de nature à ne pas améliorer la situation. Cumulé avec les surloyers, cela veut dire que l'on va tout droit vers une aggravation des effets ghetto.

Je suis vraiment très inquiète des conséquences de cette loi. Je pense qu'il y a vraiment urgence à ce que le Gouvernement comprenne que ce n'est pas en multipliant les logements intermédiaires et libres que l'on permettra de loger, ni en vendant le contingent social, que l'on parviendra à loger les 80 % des demandeurs de logement qui relèvent de plafond PLAI. À un moment donné, l'équation ne peut pas tenir la route. Il y a une vraie difficulté à ce que le Gouvernement ne voit pas cet aspect.

Je mets aux voix ce vœu.

☞ VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT).

0.3 - Voeu présenté par la majorité municipale relatif à l'abandon d'un plan banlieue

M. ISSAHNANE. - Pour faire rapide, je vais éviter de lire le vœu. Je vais simplement le commenter et j'apporterai quelques précisions.

Des personnalités de tout bord alertent sur la situation des banlieues depuis un certain nombre d'années. Je veux parler par exemple de l'ancien ministre qui s'occupait de la politique de la ville, Jean-Louis Borloo qui a, sur commande du Président de la République, remis un rapport qui a été mis au placard. Dans ce rapport, il dénonce un scandale absolu de quartiers où tout se dégrade sournoisement et énonce un certain nombre de propositions, dont aucune, pratiquement, n'a été retenue.

Un autre rapport, un peu plus confidentiel, a circulé. Il émane de l'échiquier politique, un peu surprenant pour moi. Il montre également l'urgence de la situation. Un Député de la République en marche et un Député les Républicains ont étudié la situation en Seine-Saint-Denis, de ce

département et notamment des services publics. Il démontre, par un chiffre scandaleux, qu'un habitant ou un élève de Seine-Saint-Denis reçoit deux fois moins de services publics en termes monétaires et d'efforts financiers de la part de l'État qu'un habitant de Paris, alors que les besoins, là-bas, sont énormes.

Je ne reviendrai pas sur les indicateurs qui sont alarmants, comme le taux de pauvreté qui atteint 40 %, le taux de chômage qui est 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale qui est de 25 %. Le chômage touche prioritairement les jeunes de moins de 25 ans.

On a un gouvernement qui abandonne les quartiers à eux-mêmes et qui, comme à son habitude, va laisser le marché, laisser la concurrence apporter des solutions et régler nos problèmes économiques et sociaux.

Nous allons au-devant de grandes catastrophes. Nous avons eu déjà plusieurs avertissements par le passé. Je ne parle pas des émeutes qui ont eu lieu dans les années 80 et 90, mais de celles de 2005 qui ont eu lieu partout en France.

Je n'épilogue pas sur ce vœu. Je vous demande juste de l'approuver et d'enjoindre à ce Gouvernement de regarder les populations les plus fragiles de ce pays, de ne pas les abandonner et d'éviter de consacrer tous ses efforts aux plus aisés de ce pays.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions complémentaires ?...

(Aucune.)

Vous avez tous lu le vœu, je le mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT)**

0.4 - Vœu présenté par la majorité municipale contre le projet de mutualisation dite "intelligente" entre commissariats de police

M. BLAS. - Ce vœu revient pour vous signaler la non-augmentation des effectifs de police au sein de notre circonscription, mais également sur le département. Assez récemment, le Préfet de police s'est déplacé à Créteil pour nous expliquer ce qu'était une mutualisation intelligente des moyens. Cela nous apparaît complètement catastrophique s'agissant des officiers de police judiciaire qui finiront, si nous ne réagissons pas, à prendre leur service à Créteil et verront leur emploi du temps dispatché en fonction du nombre de gardés à vue dans les commissariats.

Un officier de police judiciaire basé sur L'Hay-les-Roses connaît bien cette circonscription. Si ses moyens devaient être opérationnels, il verrait sa fonction étendue sur tout le département. Il pourrait aller traiter des affaires sur Champigny, Chennevières, etc.

Nous n'avons pas trop d'effectifs actuellement sur le secteur. Cela me paraît grave. Les fonctionnaires de police, ainsi que leurs syndicats s'en insurgent. Ce n'est donc pas erroné que de soumettre ce vœu au vote du Conseil municipal.

Par ailleurs, nous revenons également sur les problèmes d'intervention de la police secours toujours aussi longs dans certains cas si bien que les personnes hésitent souvent maintenant à appeler police secours pour des problèmes intervenant la journée, mais également le soir ou la nuit, de rodéo, de bruit, d'occupation d'immeubles dans certaines cités.

On veut essayer de faire bouger les lignes mais on sait que cela va être plus que compliqué.

Je souhaite porter ce vœu à votre connaissance et que vous l'acceptiez. Il me paraît bien utile pour aider nos forces de l'ordre qui en ont bien besoin dans ces temps difficiles.

Mme la MAIRE. - Ce vœu reprend les formulations, pour les premiers considérants, de précédents vœux votés : cela reprend là où nous en sommes depuis de nombreuses années et reprend, pour la suite et l'objet principal du vœu, le communiqué commun signé avec les 5 maires de la circonscription il y a quelques mois, puisque c'était au moment où le Préfet nous avait annoncé cela, au mois d'avril.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERIAT)**

Mme la MAIRE. - Je suis un peu surprise que vous vous absteniez sur ce vœu, mais c'est votre droit.

0.5 - Voeu présenté par la majorité municipale demandant la révision du projet de loi relatif aux relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire saine et équilibrée

M. TAUPIN. - On pourrait s'étonner de voir aborder au Conseil municipal de Chevilly-Larue le sujet de la production agricole et de l'alimentation, mais la question de l'alimentation nous concerne tous car nous sommes tous consommateurs de produits agricoles produits dans notre pays et nous sommes tous plus ou moins conscients des dangers et des actions à mener pour améliorer la qualité des produits.

La loi dite alimentation a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 30 mai 2018. Elle est en discussion en seconde lecture au Sénat. Ce vœu vise à alerter les Pouvoirs Publics sur les dangers du glyphosate, sur les questions du bien-être animal qui ont été proposées par un certain nombre de parlementaires ainsi que des amendements qui ont été refusés par le Gouvernement et la majorité au Parlement. Il est également question de tous les efforts que nous réalisons à Chevilly-Larue pour proposer des produits de qualité dans les écoles, des produits bio en grande proportion dans les cantines, le pôle d'économie sociale et solidaire.

Ces questions sont inscrites dans ce vœu pour que, dans la discussion du projet de loi, soit inscrit un certain nombre de priorités pour nous, autour de l'interdiction du glyphosate d'ici à l'horizon 2 021 et du développement de la production bio et paysanne dans ce pays pour des produits de qualité dans nos assiettes.

Mme la MAIRE. - Chevilly-Larue fait des efforts pour promouvoir ce type de démarche et de produits, notamment en lien avec la Cité de la gastronomie.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERIAT)**

0.6 - Voeu présenté par la majorité municipale contre la réforme de l'enseignement professionnel et en faveur d'une véritable revalorisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Cette loi devrait tous un peu nous interpeller. J'espère que vous avez lu le vœu, même reçu tardivement. Les matières générales pour les bacs professionnels vont encore diminuer de 13 % en un an. Cela représente 180 heures sur un an. Ce sont aussi des débouchés post-bacs qui disparaissent petit à petit. Alors que jusqu'ici les bacheliers d'un Bac pro

pouvaient intégrer facilement les BTS, les filières avec Parcoursup, les BTS sont pris par les recalés de la Fac. On ferme, aux diplômés de Bac pro qui bien souvent font ce choix par dépit, encore un peu plus la possibilité en les spécialisant, en en faisant de bons ouvriers avec une faible capacité de réflexion, puisque l'on baisse les heures des matières générales telles que le français, les mathématiques ainsi que celles de la langue vivante alors que l'on vante la mondialisation. On baisse encore les heures d'anglais notamment puisqu'il n'y a quasiment que de l'anglais en Bac pro. Il faut exporter, mais dans le même temps, on diminue les heures de cours de langue.

Mme LORAND PIERRE. - Je souhaite préciser que l'enseignement professionnel représente 38 % des jeunes. Cela représente pour la ville de Chevilly-Larue pour le lycée Pauline Roland, entre 230 et 250 jeunes.

Les jeunes des lycées professionnels ne sont pas que des ouvriers. Ce sont aussi des citoyens, la première mission de l'école.

Mme la MAIRE. - J'en profite pour ajouter qu'il n'y a pas ce soir de vœu sur Parcoursup, car pour l'instant, nous n'avons pas de chiffres définitifs. En revanche, nous avons mis en place un dispositif avec le SMJ et SOS Rentrée pour nous assurer d'être à côté de ceux qui risqueraient de ne pas être acceptés dans les filières demandées ou qui se retrouveraient sans filière, étant entendu que la Ministre avait annoncé que certains risquaient de n'avoir une réponse que dans plusieurs mois et par conséquent que cela renvoyait l'année d'après à se retrouver sans rien.

Nous aurons plus d'informations à la rentrée. Nous pourrons vous les donner.

Avez-vous des questions sur ce vœu ?

Mme LAZON. - Je vais m'abstenir. Cela ne vous indique pas du tout ce que j'en pense. Je suis cadre à la Direction académique et je suis aussi sur ces dossiers. Vous comprendrez bien que je ne me mets pas en difficulté.

Mme la MAIRE. - Devoir de réserve.

Mme LAZON. - Absolument.

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT) ET 1 NPPV (MME LAZON)*

0.7 - Voeu présenté par la majorité municipale contre la suppression des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) dans le cadre du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel"

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Les CIO ne sont pas supprimés, mais transférés. Alors qu'ils ne sont pas au sein de l'établissement scolaire, ils sont transférés à la région. Le CIO, c'est pour l'orientation des jeunes, mais pas seulement des jeunes scolarisés. Pour le bassin, Chevilly-Larue, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Cachan et Rungis, ce sont 760 parents qui ont été reçus et 1 102 élèves qui ont fréquenté notre CIO.

Ce qui m'inquiète dans cet éloignement, cette mise un peu à l'abri des CIO, c'est le risque de perdre les élèves en décrochage. Les CIO nous permettaient de garder "dans les radars" les élèves en décrochage scolaire. Avec cette réforme, on va les perdre de vue. Sur la ville, ce n'est pas rien : ce sont 197 élèves et 93 parents d'élèves inquiets qui ont rencontré les intervenants du CIO.

C'est une inquiétude forte. Nous avons déjà fait un vœu pour protéger les CIO.

Mme la MAIRE. - Nous avons été sollicités par les associations sur cette question.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE,*

MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT) ET 1 NPPV (MME LAZON)

0.8 - Voeu présenté par la majorité municipale pour l'ouverture d'une classe au groupe scolaire Pasteur maternelle

Mme la MAIRE. - Concernant ce vœu, j'avais prévenu en réunion les présidents de groupe que l'on verrait si on le maintenait ou non selon ce qui se produirait. La réunion de vendredi dernier au rectorat a conduit à confirmer cette ouverture. Ce vœu n'a donc plus de raison d'être puisqu'il s'agit d'une ouverture définitive.

En revanche, a été mise en balance une possible fermeture de classes en élémentaire. Nous allons donc rencontrer l'inspection académique sur cette question. Nous n'en sommes pas encore au stade de discussions nous permettant de voter un vœu sur ce sujet.

Pour Pasteur maternelle, bonne nouvelle, il y a bien une ouverture de classe.

0.9 - Voeu présenté par la majorité municipale contre le déploiement des compteurs électriques "Linky" sur la commune de Chevilly-Larue

M. DELUCHAT. - Certains qui ont regardé France Télévisions ont dû voir Mme Lucet qui, jeudi 14 juin, a fait un reportage assez poussé sur les compteurs Linky. Ceux qui l'ont vu ont davantage su les nombreuses inquiétudes à avoir qu'ils n'ont obtenu de réponses aux questions que, légitimement, les citoyens se posent sur ces compteurs. Cela correspond tout à fait à ce que nous voulions proposer comme vœu auparavant.

Je vous rappelle que des Maires se sont préoccupés de cette question, notamment dans le Val-de-Marne, à l'initiative du Maire de Fontenay-sous-Bois.

Ces compteurs Linky remplacent nos compteurs. Ils sont dits intelligents. Ils vérifient et donnent de l'information aux distributeurs.

Il y a tellement d'inquiétudes dans ce domaine que le code de l'environnement, le code de l'énergie, la Cour des Comptes émettent des réserves. La commission nationale informatique et liberté en émet aussi. Le Sipperec, qui représente 137 communes, dans sa séance du 22 juin 2017 a adressé à l'unanimité de ses membres un courrier pour demander à Enedis de répondre à toutes les questions en matière de coûts, de santé, d'environnement, de dire à quoi vont servir les informations recueillies. Ce n'est ni plus ni moins que du flicage de personnes dans leur appartement. Ce n'est plus à l'extérieur, c'est à l'intérieur.

Cela va représenter un coût énorme. Ce serait payé en 2021 par les abonnés qui changeront leur compteur par le compteur Linky. Ils paieront ce compteur entre 130 et 240 € à partir de 2021. Cela va rapporter 5,7 Md€ à Enedis.

Compte tenu du montage juridique, du montage environnemental et du montage financier qui n'a pas de lisibilité, nous proposons, à Chevilly-Larue, qu'Enedis ne puisse pas installer de compteur sans l'aval, sans l'accord des intéressés. C'est la démarche que nous prenons au travers de ce vœu en mettant l'accent sur le fait que, sur tous ces dangers, il n'y a pas de réponse et pour exiger ce qu'a fait l'Allemagne. L'Allemagne a décidé de renoncer à la généralisation des compteurs communicants, la Belgique également. Pourquoi ?

Ils ne sont pas plus naïfs ou intelligents que nous. Pourquoi en France, ne prendrait-on pas cette même décision qui, aujourd'hui, mobilise près de 700 communes qui ont pris en charge cette question pour interdire les compteurs Linky chez elles. Nous demandons un accord écrit des copropriétaires, des citoyens, des abonnés pour installer le compteur Linky en sachant toutes les conséquences que cela aura.

C'est la démarche du vœu que nous adresserons au ministère de la transition écologique et au

Sipperec pour faire valoir les droits sur le territoire de Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Merci.

Ce vœu a été voté à l'unanimité au Sipperec.

M. ISSAHNANE. - Je souhaite juste faire un commentaire. Un chiffre m'interpelle dans la présentation de ce vœu, ce sont les 5 Md€. Je ne peux pas m'empêcher d'y voir les effets néfastes de la privatisation d'EDF, du fait d'imposer cet outil qui ne sert strictement à rien et qui va coûter 5 Md€.

Mme la MAIRE. - C'est ce que cela va coûter aux usagers bien sûr.

Mme BOIVIN. - Je voulais également ajouter un commentaire.

Il faut savoir que l'on ne demande pas l'autorisation du propriétaire du compteur pour installer ces compteurs Linky. Ils sont installés de force. De plus, on nous demande de payer pour l'installation d'un compteur que l'on n'a pas forcément demandé. Je trouve cela très fort. Première chose.

Deuxième chose : quid de la dernière loi votée sur les big datas ? Ce compteur va collecter des données. Certes, ce ne sont pas des données personnelles, mais ce sont des données sur la consommation. Cela veut dire que l'on va identifier le comportement de chaque usager. On va savoir quand il prend une douche, quand il lance son lave-vaisselle, quand il fait ces machines, quand il utilise son ordinateur, etc. Que fait-on après ? On vend ces données à des personnes qui vont nous démarcher.

À quoi sert la loi qui vient d'être votée sur les big datas et la préservation des données ?

Mme la MAIRE. - Il y a un paradoxe dans cette loi : tout est fait pour que, sous couvert de plus grande confidentialité et de protection des données, l'on ait le droit de les vendre au plus offrant. C'est très paradoxal.

M. HOMASSON. - J'aurai une question à poser. Nous sommes entre nous, nous allons voter ce vœu, mais tout le monde n'a pas vu l'émission de télévision. Comment les Chevillais vont-ils être informés ?

Mme la MAIRE. - C'est une excellente question. À ce jour, seul Enedis diffuse l'information. Nous avons sollicité de l'information à Enedis. Pour l'instant, rien ne nous est parvenu.

M. ISSAHNANE. - J'interviens parce que nous en sommes au dernier vœu. Je tenais à interpeller l'opposition sur l'ensemble de ces vœux à propos de leur abstention. Je conçois tout à fait le fait de ne pas réagir sur des vœux reçus très tardivement. Je voudrais connaître vos positions sur toutes ces mesures qui vont impacter directement les habitants de Chevilly-Larue.

Je pose la question car, à chaque Conseil municipal, j'ai dû mal à connaître vos positions sur un certain nombre de sujets. Vous êtes dans la critique, j'en conviens. Vous êtes dans l'opposition, j'en conviens, mais on ne voit pas vos propositions. Je pose une question provocatrice : êtes-vous d'accord avec toutes ces mesures décidées par le Gouvernement ?

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des volontés de répondre à cette interpellation ?

M. LADJICI. - J'ai déclaré que je m'abstenais sur chacun des vœux. Si je dois refaire le débat pour chacun des vœux, on n'a pas fini. M. Issahnane est un militant sincère, je veux bien en discuter après le Conseil municipal. Je vous donnerai mon avis en toute transparence.

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT)**

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Mesdames, Messieurs, cher (es) collègues,

Le premier point concerne l'approbation du compte de gestion 2017 du budget de la commune établi par la Trésorerie municipale de Fresnes.

Celui-ci concorde avec le compte administratif 2017 que je vous inviterai à approuver ensuite.

Vous retrouvez les mêmes résultats budgétaires de l'exercice 2017 aux chapitres II-A1 ; II-A2 ; II-A-3 ; II-B-1 et II-B-2 en matière de prévisions budgétaires en recettes et en dépenses et d'opérations réalisées en recettes de fonctionnement et d'investissement (ch. II-B2 page 9-1) et les opérations réalisées en dépenses de fonctionnement et d'investissement (ch. II-B 1 page 8-1) et le résultat de clôture de l'exercice 2017 en fonctionnement de 2 252 702,07 €.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous prenons acte d'un document apporté par l'administration d'État.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.2 - Approbation du compte administratif 2017 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Mes chers (es) collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion 2017 du comptable de notre commune, qui correspond au compte administratif de l'ordonnateur que nous sommes.

Ce compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget prévisionnel des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Il est ainsi le seul document qui retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de notre collectivité.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Ce compte administratif rend ainsi compte annuellement de toutes les opérations budgétaires exécutées au cours de l'exercice N-1 par l'ordonnateur.

Le rapport de présentation de 13 pages que vous avez en votre possession vous apporte un nombre d'informations conséquent sur l'exécution du budget, activité par activité en fonctionnement, je ne vous les retracerai pas lors de ce Conseil, et liste les différents investissements et les coûts.

Pour ce qui concerne les investissements, il vous est retracé les opérations majeures inscrites

au plan pluriannuel lesquelles représentent 83 % du total des investissements.

Vous avez en même temps les recettes réelles qui permettent de financer ces investissements.

Ce compte administratif a été réalisé dans un contexte de retour progressif de l'inflation qui a atteint 1,16/1,20 %, un taux de croissance du PIB à 1,9 %, un taux de chômage au sens du BIT au niveau de 9 % de la population active, sachant que nombre de personnes à temps partiel imposé, à activité réduite et en formation, sans compter les radiations ne sont pas comptabilisées.

Pour notre part, ce sont plus de 1 000 demandeurs d'emploi.

La revalorisation des bases d'imposition a été de 0,4 % calculée depuis la loi des finances 2017 sur l'inflation des 12 derniers mois alors que l'inflation a été de 1,16 %.

Ce compte administratif a été impacté de la poursuite de la contribution au redressement des finances publiques avec un maintien de l'écrêtement (Pfiscal/pop DGF > 75 %), ce qui s'est traduit par une ponction supplémentaire de 683 K€.

À noter que cette année 2018, nous aurons une baisse de plus de 58 %, vous avez dû le lire dans le Parisien pour ceux qui le lisent (soit 230 K€) et il faut s'acheminer vers une DGF négative dans les prochains exercices.

D'autre part, si, en 2016, notre compte administratif a été réalisé avec la mise en place des lois NOTRe et MAPTAM en 2015, en 2017, ce sera la seconde année avec des compétences transférées et qui font émerger des dépenses de fonctionnement nouvelles.

Pour nous, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales a été de 103 K€. Et, ce qui est fort de café dans la loi MAPTAM ou loi NOTRe, ce sont les transferts de compétences. Dans ce cadre, la compensation qui a lieu n'existe pas en investissement. Ce sont donc 300 K€ d'investissement en 2017 pour des bornes d'apport volontaire, un investissement pluriannuel, 300 K€ reversés en fonctionnement, en plus au FCCT, ce qui grève d'autant notre résultat de clôture. Il semble qu'il y ait des difficultés pour traduire l'investissement. C'est en fonds de compensation d'investissement au lieu que ce soit en fonctionnement au niveau des territoires. C'est un problème que la loi NOTRe, comme pour d'autres points, n'avait pas pointé.

Deux éléments à prendre en compte pour comparer les comptes administratifs de 2017 sur 2016 : c'est d'une part, les conséquences du transfert du budget annexe d'assainissement au territoire, lequel a été intégré en 2016 au budget général - cela nous a gonflé le budget général en 2016 - est maintenant en 2017 pris en compte par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les déchets qui ont fait l'objet d'une convention avec ce même EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ceci est le premier élément.

Le deuxième est le montant de l'indemnité de l'assurance du centre de loisirs Pablo Neruda, inauguré en juillet 2014 et incendié en décembre 2014, rentrée au titre des opérations réelles pour 1 299 K€ en 2016. Cela gonfle d'autant les recettes de 2016 et augmente le solde de 2016 de ce montant. Ce montant est exceptionnel.

Tels sont les points qui méritent d'être intégrés pour obtenir une comparaison pertinente.

Le compte administratif 2017 s'établit comme suit :

- un solde positif entre recettes de gestion courante et dépenses de gestion courante de 4 565 996 €,
- un solde positif entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement de 3 608 914 €,

Ce qui donne un résultat de clôture positif de 2 252 702 €.

Ces soldes, tant concernant la gestion courante que les opérations réelles, sont en baisse par rapport à 2016, cela provenant de la baisse de la dotation de fonctionnement, du Fonds de Compensation des Charges Territoriales et de l'investissement en bornes d'apport volontaire (Bav) transféré en fonctionnement, le tout représentant 1 086 K€.

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 40,30 M€ et ont baissé de 2,80 % par rapport à 2016.

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement représentent 43,90 M€, soit une baisse de 7,51 % et en déduisant les recettes déchets et assainissement (qui sont de la compétence de l'EPT12), c'est une baisse de 3,35 %.

De ce fait, l'épargne brute qui était de 5,60 M€ en 2016 se rétracte et passe à 4,60 M€ en 2017.

Il est bien de savoir que des efforts de gestion ont permis d'enregistrer des baisses en matière de dépenses de gestion courante (hors TEOM et péréquation), soit -2,67 % et les recettes de gestion courante ont baissé aussi de 0,13 %.

Ces recettes de gestion courante sont constituées à hauteur de 86 % des impôts et taxes pour 37,50 M€.

Les dotations et participations ne représentent plus que 7,1 % des recettes de gestion courante contre 8,8 % en 2016.

La péréquation horizontale a progressé de 1,95 %.

Parmi les dépenses de gestion courante, -2,67 % (hors péréquation et versements divers) ; les évolutions ont été les suivantes :

- Chapitre 011 : 6 875 K€, soit une baisse de 21,54 % qui s'explique par les déchets et l'assainissement qui n'y figurent plus (soit - 1 394 K€) et diverses économies (gardiennage, fluides) pour 493 K€,

- Chapitre 012 : 23 400 K€, soit + 1,66 % (augmentation due au point d'indice, reclassements statutaires dans le cadre PPCR, mis en place d'un contrat prévoyance, création de 2 postes d'ATSEM pour des écoles que nous allons ouvrir),

- Chapitre 65 : 3 996 K€ soit + 16,45 % provenant du FCCT (+ 324 K€), dotation d'amorçage du théâtre + 264 K€, créances éteintes et contingent incendie (30 K€).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 2 253 K€, en baisse de 52,9 % sur son homologue de 2016, ce qui permet de financer pour 1 402 K€ la section d'investissement. Le bon niveau de financement par des ressources propres vient combler cette baisse.

Le compte administratif 2017 délivre un excédent reporté de 851 K€ qui sera repris au budget supplémentaire de 2018.

L'exécution des dépenses d'équipement se monte à 8 628 K€ et 2 371 K€ de remboursement d'emprunts en capital.

Le financement de ces dépenses d'équipement provient du fond de compensation de la TVA, de taxes d'aménagement, de différentes subventions du département et du Sipperec, de la Direction de la réglementation interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, de l'excédent de fonctionnement capitalisé prélevé sur le résultat de clôture 2016 et, enfin, l'autofinancement pour le solde, à hauteur de 1 402 K€, la ville n'ayant pas eu recours à l'emprunt sur l'exercice 2017.

Concernant la dette, celle-ci s'élève à 27 792 K€ du fait du remboursement de 2 371 K€ en capital.

Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31 décembre 2017/épargne brute) ressort à 6,1 années contre 5,1 années en 2016.

L'endettement net de la ville à la clôture du compte de gestion et des disponibilités au 31 décembre (soit 2 744 K€) arrêté par le comptable du Trésor Public s'établit à 25 048 K€ et le ratio de désendettement tombe alors à 5,5 années.

Pour rassurer encore les plus têtus de cette assemblée mais surtout nos concitoyens, j'indique que nous n'avons jamais eu d'emprunts toxiques dans notre portefeuille et que la gestion active de la dette nous permet d'économiser des intérêts chaque année en renégociant certains emprunts et les économies peuvent atteindre jusqu'à 100 K€/an. Je vous signale que ces emprunts classés E4 étaient des emprunts capés. La limite n'était donc pas franchie.

En somme, notre compte administratif 2017 confirme une bonne gestion budgétaire. Tous les curseurs pour une gestion au plus près des Chevillaises et des Chevillais ont été actionnés et, cela, dans un contexte mouvant où nous n'avons pas de lisibilité exacte sur le moyen et a fortiori sur le long terme.

L'exécution budgétaire 2017 est la traduction fidèle de la réalisation à 98 % du budget prévisionnel en matière de fonctionnement et de 67 % en matière d'investissement, sachant que les investissements lourds se réalisent sur plusieurs exercices et donc qu'une partie est affectée aux restes à réaliser (soit 22,7 %), soit près de 90 % de nos investissements sont en cours.

Si cela a été possible, nous le devons aux efforts conjugués de l'ensemble du personnel communal, à sa Direction générale, à ses cadres et agents et aux élus qui se sont impliqués dans leurs différents secteurs d'activité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci André pour cette présentation synthétique et précise sur ce document très important de la gestion municipale. Il était important de le faire.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai bien écouté la présentation de notre collègue, M. Deluchat. Il fait partie de la majorité, il est adjoint aux finances, il est normal qu'il valorise l'action municipale. Ce sont les règles du jeu.

À un moment donné, j'ai entendu parler de la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Il y a eu une communication dans la presse cette semaine ou la semaine dernière expliquant que Chevilly-Larue allait perdre 58 % de dotations. Je sais que le pourcentage est impressionnant, mais il faut raisonner en valeur relative sur les masses financières contenues dans notre budget. On ne peut jamais se satisfaire d'avoir des baisses de dotations de l'État, évidemment, mais il faut les relativiser.

Pourquoi je dis cela ?

Il n'est pas normal que l'on puisse mener une campagne pour inquiéter nos concitoyens, alors que cette baisse de dotation, aux alentours de 200 000, si j'ai bien entendu la présentation, est inférieure à 0,4 % de notre budget global.

Effectivement, il y a une baisse des dotations, mais d'autres villes ont des difficultés à boucler leur budget. Moins de 0,5 de baisse de dotation par rapport à un budget total de 52 millions, on ne peut pas s'en satisfaire, mais il faut peut-être s'interroger sur la solidarité entre les communes.

Puisque l'on parle du budget, en tant que citoyen qui habite à Chevilly-Larue, j'étais assez surpris de voir la diffusion du document que je vous montre à la gloire des réalisations de la majorité municipale. C'est particulier.

Première remarque sur la forme, vous en ferez ce que vous voudrez : sur la photo du Conseil municipal, il est dommage que les élus de l'opposition ne soient pas représentés au sein du Conseil

municipal. Laissons croire que tout le monde est d'accord avec vous, les autres également, mais l'opposition municipale n'est pas du tout représentée. Je trouve cela dommage. Ce sont des pratiques que je trouve moyennes.

Mme la MAIRE. - Dans le chapeau figurent les votes de chapitre.

M. LADJICI. - Bien sûr. Comme si nous n'étions pas présents au Conseil municipal.

Mme la MAIRE. - Il ne faut pas considérer qu'il y a eu un manque de transparence sur ce sujet. L'information figure.

M. LADJICI. - Nos concitoyens accordent beaucoup d'importance. L'une des personnes de mon équipe qui n'a pas eu le temps de lire tout le texte m'a dit : on ne va pas au Conseil municipal pour le vote du budget. Je lui ai répondu : si. Si tu lis bien, en tout petit, j'étais bien là et je n'ai pas voté le budget.

Ce n'est pas grave, nous avons tous des voies de progrès.

Dans la mesure où nous parlons de données chiffrées sur le budget, j'ai deux questions. Pouvez-vous nous dire ce soir, Madame la Maire, combien ont coûté l'édition, la réalisation et la distribution de ce document ? S'il est payé par vos deniers, cela ne me regarde pas. S'il est payé par les deniers de la municipalité, nous sommes en droit de savoir quel est le montant, car c'est un document essentiellement orienté dans une direction.

Si vous aviez jugé utile de mettre une tribune ou un commentaire des élus de l'opposition, nous aurions pu dire que c'est un complément, mais là, c'est très orienté et ce n'est pas ce qui se fait dans les autres municipalités, en tout cas la majorité.

Deuxième remarque, dans la mesure où nous avons voté le budget récemment, pouvez-vous nous dire combien de documents comme celui-ci vous avez budgétés pour les mois à venir ? Pouvez-vous nous dire la régularité et le nombre ?

Mme la MAIRE. - Vous avez eu les éléments dans le budget relatif à la communication.

M. LADJICI. - On ne parlait pas dans le détail de ce type de publications qui sont assez couteuses et qui interrogent beaucoup à Chevilly-Larue.

Comme ce n'est pas la première fois, j'aimerais juste m'assurer qu'à l'approche des élections municipales, on n'utilise pas plus qu'il ne faut les deniers publics pour valoriser l'action municipale.

Je m'étonne que ce document soit distribué en même temps que le journal municipal.

Vous avez tout l'espace nécessaire dans le journal municipal.

Je ne vois pas pourquoi ajouter ce type de document.

Mme la MAIRE. - Que vous ne voyiez pas pourquoi, c'est votre droit le plus strict.

Je signale juste le fait que, très fréquemment, à Chevilly-Larue, un 4 pages reprend les termes du budget pour que les personnes disposent de l'information. C'est le droit à l'information qui, en réalité, est fait par plein de villes en parallèle. Je ne comprends pas très bien la nature de cette injonction. Je répondrai plus tard à la question sur le coût que cela représente, car je n'ai pas l'information ce soir, mais sachez que, peut-être pas tous les ans mais quasiment tous les ans, après le vote du budget, un 4 pages précise le contenu du budget.

Sur la baisse des dotations des collectivités, vous serez surpris probablement d'apprendre que ce n'est pas moi qui suis à l'origine de la grogne des élus locaux sur la baisse des dotations cette année et que je n'ai ni produit de communiqué ni appelé le Parisien pour figurer en tête de proue sur ce sujet.

Le chiffre de 58 % a beaucoup impressionné la presse, que ce soit la presse radiophonique ou la presse écrite. Du coup, ils se sont eux-mêmes saisis du sujet et se sont empressés de chercher à me joindre.

Les réponses que j'ai formulées aux questions qui m'étaient posées étaient davantage axées sur les mesures mises en œuvre depuis 15 ans sur les finances des collectivités, dont les 5 dernières années où nous avons connu, pour le coup, une baisse de 2,50 M€ de notre dotation et, là, on ne parle plus de 0,0 je ne sais pas combien de pourcents. On est sur un montant très significatif de notre budget, que j'ai mis en parallèle de l'explosion des fonds de péréquation. Au niveau solidarité, nous sommes vraiment très exemplaires.

J'ai plutôt tenu un propos qui était d'alerter sur la longue durée, le sens que représente le retrait de l'État dans la péréquation verticale, puisque c'est bien le rôle de l'État que d'accompagner les collectivités.

Aujourd'hui, on se rend compte qu'au terme de différentes mesures qui ont d'abord tué la part salariale de la taxe professionnelle puis qui l'ont transformée en d'autres choses qui, désormais, sont touchées par la métropole et l'EPT, dans la perspective de la suppression de la taxe d'habitation, avec ces baisses de dotations de l'État, c'est la mort des communes qui est inscrite sur les tablettes. C'est vraiment ce propos générique que j'ai tenu, je ne me suis absolument pas focalisée sur le montant. Je considère que le sujet a atteint une telle ampleur que c'est vraiment sur le principe et le fonds qu'il faut dénoncer, y compris collectivement, cette situation.

Nous commençons à faire les prospectives pluriannuelles avec le service finance et André Deluchat. Là où auparavant, nous avons réussi à compenser les pertes en actionnant différents leviers, demain, nous n'aurons plus ces leviers. Comment ferons-nous pour continuer à mener un service public local dans les villes ? Pas que chez nous, par tout.

C'est un véritable sujet d'inquiétude.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur le compte administratif ?...

(Aucune.)

Le Maire ne doit pas participer au vote du compte administratif. Je vais donc céder la place à Mme Lamraoui-Boudon qui va prendre la présidence de séance.

Je vais sortir de la salle et ne reviendrai qu'une fois que vous aurez voté.

(Départ de Mme la Maire à 21 h 45.)

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je vais soumettre aux voix l'approbation du compte administratif 2017 du budget de la commune.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERIAT)**

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je vous remercie.

(Retour de Mme la Maire à 21 h 46.)

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Le compte administratif est voté.

1.3 - Affectation du résultat 2017 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.4 - Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2018-2019

M. DELUCHAT. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Tout cela a été vu en commission.

M. DELUCHAT. - Et voté à l'unanimité des commissaires.

M. LADJICI. - Comme l'a rappelé M. Deluchat, cette question a été débattue en commission des finances sur laquelle nous avons été consultés. J'ai voté favorablement cette augmentation, dans la mesure où elle est inférieure à l'inflation. Les derniers chiffres, ceux de mai/juin étaient de 1,6/1,7. Ramenés à la prestation, cela représente des montants assez faibles. Je tiens à préciser mon vote. Je voterai pour cette délibération faite dans une certaine concertation. Comme quoi cela peut arriver !

Mme la MAIRE. - On se passera de faire une observation sur le dernier commentaire et on se réjouira du compliment.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

La délibération 1.5 est reportée.

1.6 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, et les services associés

M. PHALIPPOU. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

M. PIERRE. - Une question subsidiaire : je crois que je fais partie de la commission d'appel d'offres, or, je n'ai jamais été convoqué.

Mme la MAIRE. - C'est parce que, depuis la désignation à la commission d'appel d'offres, il n'y a pas eu de nouvelle commission d'appel d'offres. Il y en a une qui, prochainement, donnera lieu à convocation.

M. PIERRE. - Merci.

M. PHALIPPOU. - Ceci, c'est pour lancer l'appel d'offres.

Mme la MAIRE. - Oui.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.7 - Autorisation de constitution d'un groupement de commandes entre la commune, le CCAS et la Caisse

des écoles pour le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance

Mme la MAIRE. - Vous aurez compris que l'idée est de faire des effets de mutualisation pour générer des économies entre les différentes instances et, par conséquent, de mieux négocier avec les assurances.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.8 - Présentation du rapport annuel de 2017 de la Commission communale d'accessibilité

Mme la MAIRE. - Mme Rigaud, chargée de nous présenter ce rapport ne peut pas être parmi nous ce soir. M. Phalippou et M. Roux ont prévu d'en faire la présentation.

M. PHALIPPOU. - Pour la partie voirie qui me concerne, en 2017, on a continué à agir sur l'espace public dans le cadre de l'Ad'AP. Ce contrat "passé" entre l'État et les collectivités permet de fixer, par rapport à l'état des lieux, ce qui doit être réalisé dans le cadre de la législation pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées de manière générale avec un programme établi, le programme Ad'AP, que l'on suit parfois avec des aléas. Nous continuons à progresser, à amener des bandes podotactiles, des potelets, des éléments permettant aux malvoyants de savoir qu'ils s'approchent de zones dangereuses. On continue sur 2018.

M. ROUX. - Un plan pluriannuel est en déploiement sur l'ensemble des bâtiments communaux. Parfois, c'est un budget dédié, parfois, c'est inscrit au PPI. On en profite pour le faire quand il y a des rénovations lourdes. Je pense en particulier à la maison du conte. Puisqu'on la refait, autant la rendre accessible tout de suite.

Vous avez dans le dossier ce qui a été réalisé en 2017 : quelques travaux à la médiathèque Boris Vian, la Maison du Conte, le gymnase Derichbourg, la salle Léo Ferré pour un montant de 82 000 €.

Je voudrais juste ajouter un élément : cette question d'accessibilité est importante. Il est important que les personnes en situation de handicap puissent accéder à l'espace public et aux bâtiments communaux car c'est leur patrimoine et leur bien commun. Quand on voit que l'on réduit le nombre de logements accessibles à seulement 10 % en faisant fi de la sociabilité des personnes handicapées... Elles ont le droit d'avoir des amis non-handicapés, elles ont le droit d'aller leur rendre visite chez eux. Je pense que c'est important, en tout cas, c'est une volonté politique forte.

M. PHALIPPOU. - On pourrait proposer que seulement 10 % des municipalités soient accessibles aux handicapés !...

Mme la MAIRE. - Je pense que je n'ai pas l'esprit à la blague, je n'ai pas compris, je suis désolée.

Mme BOIVIN. - Une précision : l'accessibilité n'est pas uniquement que pour les personnes en situation de handicap, elle est également pour, par exemple, les mamans avec leur poussette et pour les personnes âgées.

Mme PONOTCHEVNY. - Tout à fait.

Mme la MAIRE. - À toutes les personnes à mobilité contrainte.

Avez-vous d'autres questions sur ce rapport annuel ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.9 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - C'est une délibération récurrente qui entérine les avancements de grades et d'échelons des personnels en place.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.10 - Approbation du contrat de prestation de service pour l'installation d'un médiateur des conflits au service des administrés

M. BLAS. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - C'est très attendu car, depuis sa suppression par la Procureur, les situations étaient plus difficiles à traiter. Le lien avec le Parquet est essentiel.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.11 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la Maison pour Tous

M. ROUX. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

1.12 - Autorisation de signature d'une déclaration préalable de travaux pour modification des façades du bâtiment sis 56 avenue du Président Roosevelt

Mme BOIVIN. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

M. VICERIAT. - Pourriez-vous nous dire combien cela va coûter ?

Mme la MAIRE. - Le montant doit figurer dans les documents budgétaires, le catalogue travaux. Ce document est joint au budget. La délibération portant sur l'autorisation d'urbanisme,

l'information n'y figure pas, mais c'est bien dans le catalogue travaux.

Mme BOIVIN. - J'ai l'information : ce serait entre 40 000 et 45 000 € au total pour les vitrines.

M. PIERRE. - D'après la loi, le Conseil syndical n'a pas de pouvoir. Je voudrais savoir si vous avez l'accord de l'Assemblée générale des copropriétaires ?

Mme BOIVIN. - Oui. Nous avons mis le Conseil syndical, mais c'est en fait l'accord de l'Assemblée générale des copropriétaires.

Mme la MAIRE. - Nous avons travaillé en amont avec les membres du Conseil syndical qui ont inscrit cela à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Tout est fait dans les règles.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERIAT)**

1.13 - Attribution d'une subvention à l'association Libre Pensée pour ériger un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'exemple (A.E.M.H.F.E)

M. LO FARO. - *Présentation du rapport...*

Je souhaite porter à votre connaissance d'autres chiffres qui concernent d'autres pays. Un travail d'historien a établi 639 morts fusillés pour l'exemple en France, 256 fusillés pour l'exemple pour le Royaume-Uni, 23 pour le Canada, 26 pour l'Irlande, 5 pour la Nouvelle Zélande, 12 pour la Belgique, 50 pour l'Allemagne, chiffres à comparer avec ce qui s'est passé chez nous et, enfin, 800 fusillés pour l'exemple en Italie.

Cette stèle va mesurer plus de 4 mètres. Elle va être assez importante.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je souhaite préciser que figurera sur ce monument le nom des deux Chevillais qui ont été retrouvés, à la demande des anciens combattants.

Mme la MAIRE. - Absolument.

M. HOMASSON. - Où cette stèle sera-t-elle ?

M. LO FARO. - Dans la commune de Chauny dans l'Aisne, aux avant-postes des combats de 14-18, sur la ligne allemande Hindenburg.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.14 - Attribution de compléments de subventions aux associations

M. LO FARO. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous avons eu ce débat lors de la dernière séance.

Avez-vous des questions ?

M. LADJICI. - Il y a eu un signalement notamment sur la retraite sportive. C'est bien que la subvention soit rétablie au même montant que l'année dernière. Les adhérents seront ravis d'apprendre cela.

Je voterai cette délibération.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

M. ISSAHNANE. - Je profite de la délibération sur les associations pour, encore une fois malheureusement, dénoncer le comportement de ce Gouvernement qui a lancé une concertation il y a plusieurs mois sur le secteur associatif et qui vient de publier un rapport pour, je cite : "une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement".

L'éléphant a accouché d'une souris. Encore une fois, des promesses non tenues.

Une des mesures, j'insiste là-dessus, proposées dans ce rapport consiste à monnayer l'engagement bénévole au sein des associations. Vous savez que le bénévolat, comme le don, est une prestation qu'accorde un individu ou un don numéraire que fait un individu sans contrepartie.

Le Gouvernement tente d'installer un système où les personnes pourront valoriser cet engagement et obtenir, je cite : "des avantages", ce qui rompt la logique de désintéressement du bénévolat.

Il y a une idée qu'il faut bien comprendre : "il tente de substituer le bénévolat à d'autres activités présentes au sein de la société, qui consiste à bien intégrer les personnes, soit dans l'emploi, soit dans la société, etc."

On en voit un exemple notamment sur le RSA avec une décision du Conseil d'État très récente où l'on va imposer un travail, en contrepartie du RSA. J'appelle cela un travail forcé. Certains parlent de bénévolat. Un bénévolat est volontaire, il n'y a pas de contrepartie. Ce que propose le Conseil d'État et ce que va faire ce Gouvernement, c'est tout simplement du travail forcé.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

C'est un sujet très important, Monsieur Issahnane, vous avez bien fait de le souligner.

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Modification du plafond de l'allocation différentielle

Mme RÉGINA. - *Présentation du rapport...*

J'en profite, si vous le permettez Madame la Maire puisque j'ai la parole, pour rappeler à ceux qui auraient pris connaissance d'un tract mentionnant le nombre de places en crèche sur la commune, pour signifier à tout le monde que les places en crèches familiales sont bien municipales. Ce sont certes des places chez les assistantes maternelles, mais celles-ci sont employées par la commune de Chevilly-Larue. Ces places sont attribuées au moment des commissions d'attribution de places. Cela

porte bien le nombre de places à 214 sur la commune.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, si j'ai bien compris, on baisse la subvention accordée aux familles bénéficiaires. Pouvez-vous nous dire, Madame Régina, quel est le gain escompté pour la commune de Chevilly-Larue ?

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas un gain, c'est une économie produite.

Mme RÉGINA. - Je n'ai pas le chiffre.

Mme la MAIRE. - Cela fait partie des mesures présentées au moment des orientations budgétaires dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. Je vous communiquerai le chiffre.

M. LADJICI. - Si je fais un calcul très basique et que je prends en considération le fait que nous allons gagner 52 € par mois et par famille bénéficiaire, cela représente la somme de 62 400 € : $52 \times 100 = 5\,200$ à multiplier par 12).

Mme la MAIRE. - Sur une recherche d'économie de 200 000 € sur le budget de fonctionnement, cela représente un quart de l'effort.

M. LADJICI. - Je ne suis pas à la tête de la municipalité, mais je distribuerai peut-être moins de documents comme celui reçu récemment.

Mme la MAIRE. - L'information des usagers, des citoyens, c'est un sujet difficile. Il est délicat d'accepter l'idée que le Maire puisse communiquer sur l'activité municipale.

M. LADJICI. - Ce n'est pas une attaque personnelle.

Un gain annuel de 60 000 € par an par rapport à un budget total de 52 millions, sachant que les parents qui en bénéficient en ont vraiment besoin - je suis papa, je sais ce qu'il en est, cela coûte extrêmement cher - ce n'est pas une économie importante pour la ville de Chevilly-Larue, mais c'est une perte considérable pour les familles.

Je voterai donc contre cette délibération que je trouve injustifiée par rapport aux moyens de la municipalité.

Mme RÉGINA. - Je vous rassure, ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous propose de voter cette délibération, vous vous en doutez bien, mais comme Mme la Maire l'a fait remarquer, c'est une part dans les économies que nous sommes contraints de faire. Je rejeterai plutôt la responsabilité sur notamment les baisses de dotations. Nous avons déjà eu ce débat.

Mme la MAIRE. - C'est extrêmement facile. Pendant 5 ans, on nous a expliqué qu'il était légitime que le Gouvernement de M. Hollande baisse les dotations aux collectivités et que l'on dépensait vraiment trop d'argent dans cette ville pour rendre service aux personnes. Et, là, quand il s'agit d'être dans le concret puisqu'évidemment nous sommes au pied du mur, il faut bien faire des choix. Et encore, nous avons pris les bonnes décisions dans le moment qui convenait pour faire en sorte que l'on n'ait pas trop de choix douloureux dans des volumes trop importants à faire dans les années à venir. Il est bien facile de dire aujourd'hui, action par action : là, cela ne va pas, cela touche les parents.

Si l'on prend une action qui concerne les écoles, on dit : cela ne va pas, cela touche les enfants, etc.

C'est bien que vous vous rendiez compte que le service public touche les vraies personnes avec de vrais besoins. C'est bien cela que l'on dénonce quand on dénonce les baisses de dotations.

Mme RÉGINA. - Je tiens juste à ajouter un mot. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à propos de cette

aide différentielle.

Mettre en place une telle aide différentielle est un choix politique. Le fait même que les communes soient obligées de mettre des aides comme celles-ci est bien la preuve d'un certain désengagement de l'État.

Mme la MAIRE. - Combien de communes en France a ce dispositif ?

Mme RÉGINA. - En France, je ne sais pas, mais elles sont 4 dans le Val-de-Marne.

Mme la MAIRE. - 4 villes qui viennent aider les parents qui se trouvent dans cette situation. Qu'avions-nous adopté comme mesure il y a 2 ans ? Nous avons élargi l'assiette des parents qui pouvaient être éligibles parce que nous avons conscience que ce n'était pas seulement les plus petits budgets qui devaient bénéficier de cette aide mais qu'il fallait faire en sorte qu'il concerne plus de familles. Aujourd'hui, le dispositif en place concerne plus de monde, mais il est nécessaire, dans le cadre des économies liées aux baisses de dotations, de réduire leur volume.

M. LADJICI. - Manifestement, il y a un désaccord important sur cette question. C'est la démocratie. Il ne faut pas le prendre à titre personnel. Nous venons de voter le résultat du budget 2017 qui fait apparaître une somme positive de 2,20 M€.

Mme la MAIRE. - Cela vous fera plaisir, on va désendetter la commune avec cette somme.

M. LADJICI. - Merci d'apporter ces précisions au fur et à mesure, elles enrichissent notre débat.

En 2017, nous avons bénéficié d'un excédent de 2 200 000 €. Je ne pense pas que nous soyons dans une situation si tendue ou catastrophique qui nous amène à aller chercher 50 000 € sur cette aide différentielle qui bénéficie à très peu de Chevillais, finalement.

Nous sommes en désaccord. Vous ne m'avez pas convaincu, ni l'une ni l'autre. Pourtant, je respecte votre point de vue et je réitère que je voterai contre cette délibération.

Mme la MAIRE. - C'est votre droit le plus strict.

Mme PONOTCHEVNY. - Je suis étonnée que l'on n'arrive pas à chiffrer ce bénéfice.

Mme RÉGINA. - Cela représente une économie d'à peu près 30 000 €. Je viens d'avoir le chiffre.

Mme PONOTCHEVNY. - Cela touche combien de familles ?

Mme RÉGINA. - C'est indiqué dans la délibération : 118.

Mme PONOTCHEVNY. - 118 à 600 € par an, cela ne fait pas cela.

M. LADJICI. - C'est 50 € par mois par famille.

Mme PONOTCHEVNY. - Cela fait bien 600 € par famille.

Mme la MAIRE. - Cela représente une économie budgétaire d'environ 30 000 €, sachant que cela ne peut être que prévisionnel, puisque cela change chaque année.

Mme RÉGINA. - J'apporte une précision : l'ensemble des familles ne touchent pas le plafond maximal. C'est ce qu'il faut prendre en compte.

Le plafond maximal est pour l'instant de 152,45 €. Nous allons le baisser de sorte que le plafond le plus haut soit à 100 €. La baisse ne concerne que 30 familles.

M. LADJICI. - Franchement !

M. VICERIAT. - Personnellement, je trouve très choquant de réduire une aide pour les familles les plus en difficulté dans la commune. Je vous fais une proposition : supprimons le feu d'artifice de la fête. Nous ferons quelques économies sur des postes sur lesquels nous pouvons réellement

économiser. Tout le monde comprendrait que l'on supprime ce feu d'artifice pour ne pas diminuer les dotations aux familles. Je suis personnellement très choqué, et, ce, d'autant plus que c'est plutôt une mesure de gauche ; je ne la comprends pas de votre part.

Mme la MAIRE. - Je suis atterrée de voir qu'alors que chacun comprend bien, car cela fait des années que l'on en parle, que la baisse des dotations frappe de plein fouet notre budget, vous ne preniez la mesure qu'aujourd'hui que cela signifie d'avoir à prendre des décisions douloureuses.

M. VICERIAT. - C'est un arbitrage. Peut-on supprimer le feu d'artifice pour verser une aide aux personnes ?

Mme la MAIRE. - C'est une question de choix politique. Cette proposition vous appartient.

M. ISSAHNANE. - Je partage l'avis de Stéphanie bien entendu.

Je trouve que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Nous avons en face de nous une opposition qui a soutenu ces politiques d'austérité pendant des années.

Monsieur Ladjici, avec le PS, 10 milliards ont été pris sur les collectivités locales. Je ne parlerai pas des Républicains, etc. J'ai deux mots à vous dire : rendez l'argent.

(Rires...)

M. LADJICI. - C'est limite du populisme.

M. LO FARO. - La question qui nous est posée ce soir, celle de baisser le plafond, se posait déjà lorsque j'étais en charge de la petite enfance, compte tenu de la baisse des dotations de l'État, qui a commencé il y a déjà pas mal d'années. Bien entendu, on est toujours gêné de baisser ce type d'allocation différentielle.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la municipalité, dans sa majorité, a tenu le coût jusqu'à présent. C'est parce que l'on ne peut véritablement plus faire autrement que de baisser cette allocation différentielle qu'on le fait maintenant. On aurait déjà pu le faire à l'époque.

Chevilly-Larue fait partie des communes, non seulement en Île-de-France mais partout en France, où il y a cette aide différentielle. Cela n'existe pas partout.

Je répète ce qui a été dit précédemment : que chacun balaie devant sa porte.

Mme la MAIRE. - Je vous rappelle que c'est l'une des décisions prises dans le cadre des baisses budgétaires et de l'évaluation des politiques publiques de la commune qui ont fait l'objet d'une réunion de concertation avec la population, la fameuse réunion d'avril ou de mars, au cours de laquelle a été présentée une panoplie de mesures qui, toutes, nous déchirent le cœur.

Je tiens à vous le dire. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on vous présente ce type de décision. Je crains que, l'année prochaine encore, il y en ait de nouvelles.

On peut décider d'adopter des positionnements démagogiques qui consisteraient à dire : c'est scandaleux de supprimer cette chose merveilleuse pour tout le monde, sachant que par ailleurs, ceux qui pourraient se prêter à cette critique ne votant pas le budget n'ont pas forcément adhéré à la démarche qui était celle de ces attributions.

Il faut vraiment avoir conscience de la période que nous sommes en train de vivre.

Chaque fois que nous avons, depuis le début de cette mandature, évoqué le sujet des finances communales, nous avons alerté sur la nécessité impérieuse face à laquelle nous serions, au fil des ans, amenés à devoir réduire un certain nombre de nos dépenses.

Après, bien sûr, il y a toujours des choix différents possibles, mais le problème de fond soulevé est le fait que notre commune est mise devant l'impossibilité de réaliser la totalité des services publics

qu'elle a l'ambition de mettre en œuvre.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous faisons cette proposition.

Vous noterez tout de même que les familles chevillaises ont la très grande chance d'habiter dans une commune où existe cette allocation différentielle, plus des places en crèche, ce qui est loin d'être le cas des autres communes du Val-de-Marne. Cela a été dit, il n'y en a que 4.

En termes de priorités, même si c'est douloureux, cela nous a paru le moins douloureux possible pour les familles au regard de ce qui se passe ailleurs dans le département.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 5 AVIS CONTRAIRES (M. LADJICI, M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT)**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1-Dénominations de la nouvelle voie Nord-Sud et du square de la ZAC du Triangle des Meuniers

Mme BOIVIN. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Deux noms. Je vous rappelle que ces sujets ont été discutés en début de mandature dans le cadre d'un plan plus large sur toutes les voiries et équipements qui seraient appelés à recevoir une dénomination dans les prochaines années. Cela n'avait pas soulevé de remarque à l'époque. Je n'en ai pas eu depuis.

Cela en soulève-t-il aujourd'hui ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT)**

3.2 - Approbation de la garantie d'emprunt pour la construction de 26 logements collectifs PLUS-PLAT - ZAC Anatole France - Lot 4 et attribution d'une subvention au titre de la surcharge foncière

Mme BOIVIN. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 AVIS CONTRAIRES (M. PIERRE, MME ZEHIA, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT) ET 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

3.3 - Modification du programme des équipements publics de la ZAC Anatole France

Mme BOIVIN. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

J'en profite pour vous apporter la suite de l'information d'un débat que nous avons déjà eu en Conseil municipal il y a quelques mois suite à la rentrée de septembre 2017. Nous menons actuellement une contre-expertise. Vous savez que la compétence communale en matière scolaire fait que nous menons très régulièrement des études pour suivre de près l'évolution des effectifs scolaires.

La rentrée 2017 a présenté des chiffres particulièrement atypiques, on en avait parlé longuement en Conseil municipal, qui nous avait conduits à solliciter une contre-expertise, afin de pouvoir croiser différents types de méthodes et de statistiques.

Le travail est en cours.

On attend évidemment la rentrée 2018 pour livrer les premières conclusions, car nous sommes dans l'attente de savoir si ce qui s'était produit en 2017 continue sur la même pente, se ralentit ou se réduit. Cela nous permettra d'en tirer des conclusions sur les besoins réels en capacité en termes d'écoles.

En tout état de cause, ce qui est certain, c'est qu'au vu de toutes les mesures adoptées, que ce soit au titre du classement REP, mais également des doubléments de classes qui s'annoncent que ce soit sur les CP ou les CE1, des hausses d'effectifs, ce qui était vrai il y a quelques années dans la perspective d'évolution des effectifs scolaires, à savoir que nous ne disposons pas d'une masse critique suffisante pour envisager la création d'une nouvelle école, n'est plus vrai et que, là où toutes les études précédentes montraient qu'il y aurait besoin d'environ 6 classes générées par les besoins démographiques, nous nous trouvons aujourd'hui à un besoin très probablement supérieur.

Ce qui fait que, là où auparavant nous n'aurions pas obtenu d'accord de l'Éducation nationale de créer une nouvelle école, nous sommes en droit, voire même en devoir, de reposer la question en ces termes, de créer une nouvelle école, ce qui est en train de s'analyser finement, pour que l'on puisse estimer réellement le nombre de classes nécessaire.

Pourquoi j'en parle là ? Cela peut vous paraître un peu déconnecté. En réalité, nous serons peut-être amenés en conséquence, au cours des prochains mois, à délibérer sur un nouveau changement du programme des équipements publics de la ZAC Anatole France ou Meunier, ce n'est pas stabilisé, afin de pouvoir y inclure l'édification d'une nouvelle école.

Cela confirme ce que nous nous étions dit la dernière fois en septembre 2017.

On attend, bien sûr, la rentrée de septembre 2018 pour avoir des informations plus précises sur les projections.

Cela n'a rien à voir avec le sujet sur la crèche.

Mme la MAIRE. - La délibération 3.4 est reportée.

3.5 - Substitution par l'entreprise SAS Merveille à M. Olivier Chaput pour l'acquisition du fonds de commerce "Le Dôme", sis 1 place Nelson Mandela à Chevilly-Larue et fixation d'une valeur plancher

Mme BOIVIN. - Je souhaiterais faire un préambule sur le commerce, car j'en ai assez de lire tout et

n'importe quoi sur le commerce. C'est la raison pour laquelle je souhaite apporter des précisions à ceux qui ignorent la réalité des locaux commerciaux sur la ville ou qui feignent de l'ignorer.

Il faut savoir que la grande majorité des murs des commerces appartiennent soit à des propriétaires privés, soit à des bailleurs sociaux.

Une petite partie seulement des murs appartiennent à la ville. Ceux-ci sont situés sur la place Nelson Mandela, c'est-à-dire à partir du Dôme, Le Dôme inclus et sur tout le linéaire qui jouxte ce Dôme, soit en gros 7 commerces en tout et pour tout, plus les locaux situés au 60 de l'avenue Franklin Roosevelt, les fameux locaux de l'ex-Sécurité Sociale dont nous avons parlé dans une précédente délibération, que nous souhaitons transformer en commerce.

C'est tout.

La ville n'a que ces seuls locaux commerciaux.

Alors, quand on dit dans des tracts que les commerces de la ville sont fermés, on parle de locaux pour lesquels la ville n'a aucun moyen d'action.

Les raisons de ces fermetures sont variées, mais n'ont rien à voir avec une quelconque action de la ville. On voudrait bien pourtant éviter, mais on ne peut pas.

Malgré cela, nous essayons de sensibiliser les propriétaires - et notamment, je suis en relation avec un propriétaire privé qui souhaite commercialiser ses locaux pour le sensibiliser, pas que lui, d'autres aussi - pour modérer leurs loyers - quand on m'annonce certains loyers, je dis : vous êtes tombés sur la tête - et pour adapter leur surface.

Quand je dis cela, on me répond : "oui, mais retour sur investissement". Oui, mais on n'a pas tout dit. Je peux vous garantir que j'ai plus souvent l'impression de parler à des murs qu'à des personnes qui comprennent ce dont on leur parle.

D'autre part, je souhaitais rappeler que les commerces ne vivent pas de l'air du temps. Pour être rentable, il faut un chiffre d'affaires suffisant. Il est bien joli de vouloir des commerces de proximité, mais encore faut-il que les riverains de ces commerces y aillent faire leurs courses.

Il faut aussi que les commerçants s'adaptent à la demande, aux nouvelles technologies, proposent quelque chose que les clients ne trouvent pas dans les grandes surfaces ou dans les centres commerciaux.

Bref, être commerçant, c'est un métier, mais il faut savoir que ce n'est pas du tout du ressort de la ville.

La ville peut aider, peut favoriser des implantations, peut apporter de la logistique, mais elle ne peut pas se substituer au commerçant lui-même.

Si un certain nombre de commerces a fermé sur la ville, quelques-uns, c'était pour des dettes de loyer. Si c'est pour cette raison, cela veut donc dire qu'ils ont des loyers trop importants, certainement, par rapport à leur activité.

C'était un préambule.

Mme la MAIRE. - Et d'autres ouvrent !...

Mme BOIVIN. - Je passe maintenant à la délibération sur le Dôme.

Présentation du rapport...

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - J'ai noté avec beaucoup d'attention l'intervention de Mme Boivin qui nous a dressé la situation du commerce à Chevilly-Larue.

Je comprends ce qui est dit et je respecte. Je ne dis pas que le dossier sur le commerce est facile, mais comprenez que l'existence de nombreux commerces dans une ville est un indicateur sur l'attractivité du cadre de vie de la ville en question.

Quand il y a des fermetures de commerces, il est légitime que des citoyens s'interrogent sur les raisons et essayent de les rapprocher avec le cadre de vie de la municipalité.

C'est un débat valable.

Je ne dis pas que, dans une logique de programmation totale, la municipalité doit aller chercher les commerçants pour les installer dans tel ou tel local, mais dans toutes les villes ayant un bon cadre de vie, les commerces prospèrent. C'est tout ce que je dis.

Concernant cette délibération, avec notre équipe, nous avons récupéré l'historique du Dôme pour comprendre un peu les mouvements de propriétaires et d'associés. C'est quelque chose d'assez compliqué qui remonte à 2008.

Dans le dernier état, sur les statuts de cette entreprise, il ne s'agit plus de la SARL Le Dôme, mais de la SARL Le Golf.

J'alerte les services municipaux sur cet élément, afin que le Préfet ne retoque pas la délibération.

Étant toujours favorable à l'installation de nouveaux commerces, je voterai pour la délibération.

Mme la MAIRE. - Il est vrai que le commerce s'appelle Le Dôme et que, dans le bail initial, le bail qui avait été signé par Altarea. Le premier commerçant avait intitulé sa SARL « Le Golf », mais je ne suis pas certain que ce soit le nom du fonds de commerce. Nous allons toutefois vérifier pour être certain qu'il n'y a pas d'erreur, auquel cas, vous m'autorisez à modifier le terme de la délibération si cela devait être le cas mais je ne pense pas qu'il y ait d'erreur.

M. BLAS. - Le propriétaire avait un magasin de golf dans le 77.

Mme la MAIRE. - Peut-être, mais cela ne nous dit pas si, entre-temps, des modifications statutaires sont intervenues pour être certain que l'on ne s'est pas trompé sur la dénomination.

Mme BOIVIN. - Il y a deux choses : la raison sociale et l'enseigne. On va vérifier le point. Il est possible qu'il n'y ait pas d'erreur, mais on va vérifier.

M. VICERIAT. - J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'indiquait Mme Boivin. Je pense qu'elle n'est pas allée au bout de son raisonnement.

Il a été question de la responsabilité des commerçants et du coût des loyers, mais la question est également d'avoir des consommateurs qui achètent et qui puissent venir sur la ville. Cela doit nous interpeller également.

A-t-on suffisamment de consommateurs ? A-t-on la clientèle pour acheter ces produits ou ces services ? Que comptez-vous faire pour attirer les commerçants ? J'ai l'impression qu'il y a des boutiques vides depuis des années.

On peut se réjouir de l'arrivée de M. Chaput et de Show Devant.

Mme la MAIRE. - Show Devant se trouve à Villejuif.

M. VICERIAT. - Oui, je sais.

Mme la MAIRE. - Ce ne sera pas ce nom-là ici.

M. VICERIAT. - Oui, je sais. Il n'empêche que la situation est tout de même mauvaise pour le

commerce local. Il serait intéressant de savoir pourquoi et ce que vous comptez faire.

Mme la MAIRE. - Je ne vous permets pas de dire que la situation est plus mauvaise qu'auparavant.

Depuis que la commune s'est portée acquéreuse des murs et, progressivement, de certains fonds de commerce, cela recommence à bouger sur la place Nelson Mandela.

Rappelez-vous de l'époque où c'était Altarea qui était propriétaire des murs et où tous les rideaux étaient fermés.

Il est certain que la période de travaux de la départementale n'est pas la plus propice à voir ouvrir des commerces.

Nous avons par ailleurs une situation un peu inhabituelle pour la boulangerie. Je ne sais pas si le jugement de justice a été rendu et qu'elle va pouvoir ouvrir bientôt, mais la situation était bloquée.

Pour autant, nous avons une dynamique plus importante qu'auparavant sur la place Nelson Mandela.

Il y a un restaurateur italien. Le Simply Market, devenu Auchan avec un changement d'enseigne, a amélioré des rayonnages. On a une marchande de produits bios circuit court. On a une restauration rapide.

Une dynamique s'est mise en place. Il est vrai que la poissonnerie a fermé. Je propose de ne pas s'étaler sur les raisons conduisant à cette situation. Cela interfère avec des sujets personnels qui ne me paraissent pas de nature à être commentés en Conseil municipal.

La dynamique au cœur de ville est en train de se consolider.

Évidemment, ce sera plus flagrant avec la fin des travaux et l'arrivée du Dôme.

Il est vrai que nous avons deux problèmes. Le premier concerne le local du fleuriste puisque la précédente occupante a laissé une ardoise importante. Pour l'instant, les relations contractuelles entre le bailleur et la fleuriste n'ont pas permis de libérer en quelque sorte le local. Le bailleur est bloqué pour l'instant.

Il y a le local de l'ancienne Société Générale qui, pour le coup, renvoie un peu à ce que disait Régine tout à l'heure sur le fait que des personnes ont créé une SCI il y a plusieurs années avec la perspective que cela génère des recettes importantes par la mise en location, notamment à l'époque, à une banque. Lorsque c'est la Société Générale qui loue, cela produit un certain niveau de loyer. Cela a été Byzance pendant des années. Ils ont du mal à admettre l'idée que les commerçants ne sont pas en capacité de payer autant qu'une banque nationale.

J'ai mis en contact plusieurs commerçants potentiels avec ces responsables que ce soit une épicerie bio ou du commerce de détail sur les épiceries qui proposent du détail pour éviter les emballages. Nous avons fait plusieurs propositions, mais ils en attendent un prix qui se situe en dehors de toute proportion et, pourtant, c'était des commerçants sérieux avec une capacité d'investissement.

Sur le local de la Société Générale, Nous avons une difficulté.

Sur le fleuriste, cela devrait bientôt se dégager. Nous travaillons avec un couple de fleuristes qui ne demandent qu'à s'installer, mais il faut débloquer le local.

Je rejoins le raisonnement sur l'attractivité d'une ville et le fait que les commerces constituent un indicateur. Je pense que notre ville est attractive en matière de commerces.

Lorsqu'un commerce tient bien son commerce, il est en capacité de générer un chiffre d'affaires. Le commerce doit être bien tenu.

La Felicita, l'In Vino Tapas, la Bruschetta arrivent tous à constituer un chiffre d'affaires. On a donc bien une commercialité possible.

L'aménagement de la RD 60, en facilitant la traversée piétonne, va nous permettre d'être plus et mieux attractif pour tous les habitants du quartier Bretagne qui ont une capacité d'achat au sein des commerces du cœur de ville plus importante que ceux qui habitent le quartier des Sorbiers et le quartier La Guinet. C'est un fait objectif.

Dans la requalification de la départementale, il y a bel et bien l'enjeu d'essayer de faire en sorte qu'un nombre plus important de consommateurs avec un panier plus élevé se rende plus facilement dans les commerces du cœur de ville.

C'est un travail de longue haleine qui ne peut pas se décréter du jour au lendemain.

M. ISSAHNANE. - Je souhaiterais intervenir rapidement sur ce débat. Je laisserai la parole à M. Ladjici, ensuite.

Ce que vous dites à propos de l'attractivité me surprend. Quand je vois le prix de l'immobilier et l'exigence des loyers des fonds de commerce, je pense que ce sont des secteurs en tension avec une forte demande.

Je reviendrai sur le fait que le commerce des centres-villes est en crise générale partout en France. Cela ne touche pas que Chevilly-Larue. Il ne faut pas, à mon avis, trop incriminer la municipalité, malgré tous ses efforts, sur les résultats qui peut-être se laissent attendre.

Sur les raisons invoquées par Régine, je retiens les raisons économiques de la demande, c'est-à-dire celle des consommateurs. Cela pose question.

Est-ce que, dans les quartiers où l'on a installé le cœur de ville, la population est en capacité d'acheter dans ces commerces. C'est la question qu'il faut se poser.

Pourquoi vont-ils dans les centres commerciaux ?

Nous, en tout cas, la France Insoumise, nous avons l'explication : le partage des richesses.

Il y a une paupérisation de la population. Il faut bien le comprendre, il ne faut pas le nier. Les personnes n'ont pas les moyens d'acheter. Ils voudraient bien acheter en bas de chez eux au lieu de prendre la voiture pour se rendre au centre commercial, d'être dans les bouchons et de faire la queue durant des heures dans ces centres commerciaux. Ils voudraient bien aller en bas de chez eux acheter, mais ils ne le peuvent pas.

Sur la question de l'offre, je reviens sur : le secteur privé peut tout, laissons le faire, privatisons.

Je reviens sur vos demandes. Vous aviez évoqué la privatisation d'ADP. Vous disiez que c'était une bonne chose.

M. LADJICI. - C'est faux.

M. ISSAHNANE. - On s'aperçoit que l'offre privée a parfois du mal à répondre aux besoins de la population.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous avons tous été contre. Révisez vos notes.

M. ISSAHNANE. - Excusez-moi. Il s'agit de France Télécom, pardon.

À part collectiviser les commerces, ce que vous ne voudrez pas et vous crierez au communisme, on ne peut pas s'occuper du commerce jusqu'à un certain point et remplacer l'offre privée là-dessus.

M. LADJICI. - Je ne juge pas de l'intervention précédente, elle est respectable.

Sur la place Mandela, l'année dernière, je vous avais alertée, Madame la Maire ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, sur sa propreté. Je ne sais pas ce qui a été fait, mais des démarches ont été entreprises puisqu'il y a eu une nette amélioration dans les mois qui ont suivi mon alerte. Je ne dis pas que c'est grâce à moi. J'avais rédigé une tribune. Comme quoi, cela sert.

Étant donné que je n'ai pas envie de rédiger une nouvelle tribune, je profite du Conseil municipal de ce soir pour vous alerter du fait qu'il y a à nouveau des problèmes de propreté sur la place Nelson Mandela que vous pourrez constater le week-end. J'ignore pourquoi. Est-ce un problème de défaillance de prestataire ou est-ce que, dans la rotation, des personnes ne font pas le travail avec la même application ? Je l'ignore. J'ai été interpellé par des citoyens puisque j'habite là, j'ai dit que j'allais en parler et que si c'était réglé, ce n'était pas grâce à moi.

Pourriez-vous à nouveau mettre la pression sur ce sujet ?

Mme la MAIRE. - C'est un sujet sur lequel il est nécessaire de faire régulièrement des petits rappels aux prestataires, car c'est le sujet sur lequel ils ont tendance à oublier leurs obligations contractuelles. Je note l'alerte qui est une alerte citoyenne.

M. LADJICI. - Je vous remercie.

M. ROUX. - Tout à l'heure, Régine parlait des publications diffusées dans la ville.

Il faut s'abstenir de faire de la polémique sur des fermetures de commerce qui sont bien souvent des drames personnels pour les personnes concernées. Une faillite, c'est toujours une catastrophe. Pour avoir rencontré, dans mes anciennes fonctions professionnelles, des porteurs de projets, il nous arrivait régulièrement de voir des personnes licenciées monter un commerce avec leurs indemnités de licenciement. C'est une double tragédie quand ils ferment le commerce.

Le sujet est trop grave et trop complexe pour en faire un sujet de polémique.

Plutôt que de pointer du doigt la responsabilité sur la question, faisons preuve, les uns et les autres, d'un peu d'humilité.

Bien sûr qu'il faut des consommateurs pour faire tourner les commerces, et les citoyens au sens large, mais encore faut-il qu'ils aient du pouvoir d'achat.

Je ne vais pas énumérer les politiques gouvernementales de ces 10 ou 20 dernières années qui ont enlevé du pouvoir d'achat aux Français, mais il se trouve que les porte-monnaie sont un peu mis à mal ces derniers temps.

Je ne pense pas que ce soit les personnes qui ont bénéficié de la suppression de l'ISF qui vont venir consommer dans le cœur de ville de Chevilly-Larue.

En revanche, pour des montants quasiment équivalents, s'apprêter à sabrer de 7 milliards les prestations sociales, je pense que l'on va avoir un petit sujet pour la vie du commerce, mais il n'y a pas que la question des classes sociales. Tout un tas de Français voient leur pouvoir d'achat baisser. C'est un sujet sur lequel on n'a pas directement pris. Quoi que, au travers des tarifs municipaux, nous essayons d'avoir une action.

Sur l'attractivité, cela a déjà été dit, c'est un peu facile de dire que les commerces ferment parce que la ville n'aurait pas d'attractivité.

De ma place, à la métropole, je peux témoigner d'une chose : la métropole, présidée par Patrick Ollier, Maire de Rueil Malmaison, LR, a mis en place un dispositif qui s'appelle centre-ville vivant.

Mme la MAIRE. - C'est un bon dispositif.

M. ROUX. - Je ne comptais pas le critiquer. C'est effectivement un bon dispositif auquel candidatent énormément de villes métropolitaines. D'ailleurs, le dispositif est complètement submergé par son succès et l'enveloppe n'y suffit pas puisque toutes les communes de banlieues sont confrontées exactement au même problème, à une question d'héritage historique de certains quartiers et de certaines commercialités qui, à l'époque, n'ont pas été pensés correctement. Après, il faut mettre en place des politiques d'urbanisme et d'aménagement qui mettent du temps et des

montants pour les mettre en œuvre sans compter qu'il y a également la concurrence croissante des grands centres commerciaux et des grandes surfaces.

Ici, on a Belle Épine, sur le Boulevard Mermoz, on a Grands Frais. La ville de L'Hay-les-Roses nous a installé juste en face une surface commerciale.

Tout ceci n'est pas de nature à aider les petits commerces.

Il y a également la question, que l'on n'a pas encore évoquée, ce qui m'étonne lorsque l'on parle de commerce, du changement de consommation des personnes qui se font, beaucoup plus qu'avant, livrer des colis. C'est une question extrêmement complexe. Attention aux raccourcis faciles.

Bien sûr qu'il y a de l'inquiétude citoyenne mais je pense que le rôle de tout responsable politique, majorité comme opposition, même militant pas élu, est d'apporter des éléments de réponse concrets aux inquiétudes citoyennes en montrant où il est possible d'agir et où des choses nous dépassent.

Mme BOIVIN. - Je souhaite apporter une précision sur le nettoyage de la place, comme le disait Mme la Maire, il faut une piqure de rappel régulière aux prestataires. Elle a eu lieu ce matin. Normalement, la place devrait être nettoyée très prochainement. Au prochain marché, cela devrait être impeccable. Ils nous ont promis qu'ils allaient passer la cloche, celle qui enlève le gras. Dans le contrat, cette cloche passe une fois par trimestre.

Mme la MAIRE. - Cela nous a permis d'avoir un débat intéressant sur les commerces locaux. Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

3.6 - Approbation de la convention de gestion provisoire de services et d'équipements entre la commune et la métropole du Grand Paris

M. TAUPIN. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Je peux apporter comme information complémentaire, nous en avons déjà parlé, je la réprécise juste, le fait que cette délibération est la déclinaison de la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence environnement : les lois NOTRE et MAPTAM ont attribué à la métropole du Grand Paris, la compétence environnement dans des termes assez exclusifs.

Par le biais d'un travail assez fin et poussé avec l'ensemble des élus de la métropole, on a considéré que ce serait une aberration que de supprimer toutes les actions qui existent dans les communes en matière environnemental pour faire en sorte que les budgets qui correspondent à ces actions remontent à la métropole, la métropole devant les faire à la place de, alors que c'est, pour beaucoup, des actions de très grande proximité.

Il a donc été convenu d'adopter une délibération qui a dû vous être communiquée, puisque j'avais fait la demande expresse que toutes les délibérations sur les compétences soient communiquées à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cette délibération est assez touffue. On y explique que c'est le principe de subsidiarité qui prime. C'est surtout sur ce genre d'agence, des choses un peu faciles à paramétrer et qui, par la voie de convention, ne change pas le quotidien de chacun, qu'un transfert est possible.

Nous avons désormais un cinquième d'agent métropolitain.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

3.7 - Approbation de la convention d'occupation temporaire de parcelles au bénéfice de la Société du Grand Paris (SGP) et de la RATP

M. DELUCHAT. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - On partage des interprétations différentes entre toutes ces personnes publiques sur la propriété. Nous considérons que le foncier appartient à l'État. L'État dit que ce n'est pas vrai.

M. DELUCHAT. - L'État dit que cela appartient à la Semmaris et la Sogaris.

Ce système prend du temps. Pour régler le problème et ne pas prendre de retard sur l'instruction sur l'arrivée de la ligne 14 et de tous les travaux qu'il faut réaliser, nous vous demandons que, durant toute la durée de ces travaux, la ville soit considérée comme gestionnaire de cette voirie.

Poursuite de la présentation...

Mme la MAIRE. - C'est pour être facilitateur.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

<p>4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</p>
--

4.1-Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'administration du Théâtre Cinéma André Malraux, au titre des personnalités qualifiées

Mme LAZON. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

C'est une excellente proposition qui va dans le sens de plus de partenariat entre le théâtre et les écoles, ce qui est très bien.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Merci.

4.2 - Approbation du projet de coopération 2018 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam

4.3 - Approbation du projet de coopération 2018 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

4.4 - Approbation de la Convention relative à la réalisation de projets extrascolaires à Victoria en Roumanie

M. HOMASSON. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci beaucoup.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Dotation de solidarité urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2017

M. KOMOROWSKI. - *Présentation du rapport...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Nous avons épuisé l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions diverses ?...

N'oubliez pas de signer le document du compte administratif en partant. Première chose.

Deuxième chose, concernant le gymnase Lilian Thuram qui voit l'expertise avancer, la salle du dojo a connu un sinistre lourd. Il semble qu'à la rentrée prochaine, la grande salle pourra être rouverte ainsi que, probablement, je mets cela sous réserve, que la salle de GRS.

En revanche, les parcours d'accès seront travaillés de sorte qu'aucun usager ne puisse passer sous les poutres et le hall d'entrée qui a connu le sinistre.

La bonne nouvelle est que les entreprises qui seront chargées de consolider l'édifice nous ont plutôt rassurés sur le niveau de difficulté technique et les délais dans lesquels cela pourra être fait.

Pour l'instant, je ne donne pas d'échéance définitive car eux-mêmes ne nous en n'ont pas donné, mais alors que nous nous attendions à ce que la réparation des poutres et leur consolidation prennent énormément de temps, il semble qu'en quelques mois, ils puissent, en enlevant la façade et en apportant des dispositifs de soutien aux poutres actuelles, le faire. Nous attendons d'y voir plus clair, mais c'est une bonne nouvelle.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée à tous, une bonne fête communale et une bonne fête de la musique demain devant les commerces ! ...

(La séance est levée à 23 h 15.)